



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9683^e séance

Judi 11 juillet 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. De Bono Sant Cassia
Mozambique	M. Kumanga
République de Corée	M. Hyunwoo Cho
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. George
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2024/509)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2024/509)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Gustavo Petro Urrego, Président de la République de Colombie, et je demande au fonctionnaire du protocole de l'accompagner jusqu'à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

M. Gustavo Petro Urrego, Président de la République de Colombie, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et M. Diego Tovar, représentant de la haute partie contractante à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/509, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui devant le Conseil en présence du Président de la République de Colombie, M. Gustavo Petro Urrego. Je tiens à saluer une fois de plus son engagement en faveur de la consolidation de la paix en Colombie, malgré les nombreux défis et difficultés

qui persistent. Sa vision de la « paix totale », qui place la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable au centre des efforts et qui encourage le dialogue avec d'autres groupes, est une réponse réaliste face au contexte complexe auquel la Colombie demeure confrontée.

J'ai également grand plaisir à saluer M. Diego Ferney Tovar, qui participe à la présente séance en tant que signataire et représentant du parti des Communs. Nous nous félicitons de son leadership et de son travail en tant que représentant de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final. C'est la première fois que les deux parties participent en personne à une séance du Conseil de sécurité, ce qui rappelle clairement la nature bilatérale de l'accord de paix. La coopération entre les parties en utilisant l'architecture établie par l'Accord demeure essentielle pour progresser dans sa mise en œuvre. Je tiens également à saluer les efforts déployés récemment par les deux parties pour examiner, en préparation de cette séance, l'état de la mise en œuvre de l'Accord et les obstacles auxquels elle se heurte, ainsi que pour recenser les mesures prioritaires pour les années à venir. L'intention des parties d'élaborer un plan d'intervention rapide pour accélérer l'application de l'Accord est encourageante. J'apprécie également à leur juste valeur les nouvelles fonctions confiées au nouveau Ministre de l'Intérieur pour coordonner les efforts de mise en œuvre du Gouvernement. La présente séance du Conseil est certainement l'occasion d'avoir un dialogue productif associé à une vision à long terme et de réaffirmer la détermination de l'ONU à continuer d'appuyer les efforts nationaux.

(l'orateur poursuit en anglais)

Au fil des ans, la détermination constante des deux parties, associée à l'action menée par des organes de l'État et des institutions publiques clefs, a contribué à la réalisation de progrès considérables dans la mise en œuvre d'aspects importants de l'Accord final. Je tiens tout d'abord à rappeler le courage dont ont fait preuve les milliers d'ex-combattantes et d'ex-combattants qui ont volontairement déposé les armes et entrepris de se réintégrer dans la société et la vie politique. Il importe également de mentionner le travail qui a été réalisé depuis lors par les responsables gouvernementaux et les organismes publics pour appuyer les anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et leurs familles.

Cependant, nous devons toujours relever le défi de garantir la durabilité du processus de réintégration à long terme, en fournissant des logements adéquats et un accès

à la terre et en assurant la sécurité, et de lutter contre la stigmatisation des ex-combattants. La répartition inéquitable des terres étant l'une des causes profondes du conflit, l'Accord inclut dans son premier chapitre consacré à la réforme rurale l'attribution des terres et la régularisation foncière au profit des paysans, des femmes rurales et des victimes. Il s'agit de l'un des aspects de l'Accord les plus susceptibles d'être porteurs de transformation. Cependant, jusqu'à récemment, les progrès étaient encore stagnants.

Je félicite le Gouvernement, dirigé par le Président Petro Urrego, d'avoir donné la priorité à une réforme rurale intégrale, comme en témoignent l'augmentation des budgets et l'acquisition des terres, même si un élan supplémentaire est nécessaire pour atteindre l'objectif de 3 millions d'hectares fixé dans l'Accord. Par ailleurs, je juge encourageant le fait que le Gouvernement a récemment annoncé qu'il se concentrait à nouveau sur l'apport de dividendes de la paix aux régions les plus touchées par le conflit en investissant dans des programmes de développement territorial. Ces programmes ont été lancés au cours des premières années du processus, à la suite de consultations, avec la participation de plus de 220 000 citoyens. Cependant, si près de 4 000 de ces initiatives ont été menées à bien à ce jour, la crédibilité du processus dépend de la bonne mise en œuvre de l'ensemble des 33 000 initiatives proposées par les communautés afin de répondre aux attentes créées au sein de la population.

J'appelle également les autorités à rester concentrées sur la mise en œuvre du chapitre ethnique. Il s'agit d'une réalisation majeure de l'accord de paix colombien et du résultat de consultations avec les groupes ethniques, en reconnaissance des effets disproportionnés du conflit sur leurs communautés. Toutefois, sa mise en œuvre reste à la traîne, ce qui nécessite des efforts concertés entre les entités étatiques et l'appui constant de la communauté internationale.

Le pouvoir législatif, qui a été essentiel pour avancer dans la concrétisation de la paix depuis la signature de l'Accord, a encore un rôle important à jouer, notamment dans le cadre de la réforme rurale. Par exemple, le Congrès a récemment adopté un projet de loi intégrant la juridiction agraire dans le cadre judiciaire colombien et définissant sa structure. Toutefois, nous attendons toujours qu'un autre projet de loi important visant à rendre la juridiction opérationnelle soit adopté par le Congrès. Cela illustre l'importance de veiller à ce que toutes les entités étatiques jouent leur rôle pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord.

(l'orateur reprend en espagnol)

Après la signature de l'Accord, la réduction de la violence dans les territoires n'a duré que peu de temps. En l'absence d'efforts résolus de l'État pour combler les lacunes laissées par les membres des anciennes FARC-EP qui ont déposé les armes, d'autres groupes armés ont commencé à étendre progressivement leur influence, une expansion qui se poursuit à ce jour. En conséquence, des dynamiques de conflit complexes sont désormais présentes dans plusieurs régions et ont des répercussions sur la vie quotidienne des communautés, en particulier les communautés autochtones et afro-colombiennes. L'Accord prévoit divers outils pour faire face à la situation en matière de sécurité dans plusieurs régions du pays, y compris une politique visant à démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, et le décret adoptant officiellement cette politique vient d'être publié par le Président. C'est précisément la lenteur de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de garantie de sécurité prévues par l'Accord qui a contribué à la persistance des phénomènes qui engendrent la violence. Récemment, à la suite de l'assassinat d'une figure renommée de la société civile, j'ai accompagné les parties à la négociation avec l'Armée de libération nationale durant leur visite dans le sud du département de Bolívar, une zone où l'expansion des groupes armés et leur lutte pour le contrôle du territoire mettent en danger la population civile. Nous y avons entendu des représentants d'organisations et de dirigeants locaux, et je voudrais ici saluer leur travail important et la résilience dont ils font preuve dans la construction de la paix. Ils ont clairement demandé des garanties de sécurité et des investissements sociaux plus importants et ont appelé à la poursuite des dialogues de paix. Ce n'est pas surprenant, étant donné que les Colombiennes et les Colombiens continuent très clairement de miser sur la paix. Selon l'enquête la plus récente menée par l'ONU, plus de 80 % des citoyens des zones de conflit privilégient le dialogue comme principal moyen de règlement des conflits. Par ailleurs, je suis particulièrement préoccupé par la situation dans le département du Cauca, où les conséquences des actes des acteurs armés sur la population civile se sont aggravées. Je déplore tout particulièrement les attentats à la bombe qui ont entraîné des pertes en vies humaines.

Même là où des cessez-le-feu ne sont pas en vigueur, les parties à un conflit ont la responsabilité de respecter le droit international humanitaire. Comme le Secrétaire général l'a répété à maintes reprises, même les conflits et les guerres ont des règles. Dans le même temps, je regrette qu'à Miravalle, dans le département de Caquetá, où le Conseil s'est rendu en février dernier et où

des ex-combattants ont inspiré le monde avec leur projet d'écotourisme axé sur le rafting, les menaces des groupes armés ont fait qu'aujourd'hui, ils sont contraints d'abandonner leurs foyers et leurs projets de vie. L'insécurité est clairement le principal obstacle à la réintégration et au succès de l'accord de paix. Depuis sa signature, 421 signataires ont été assassinés. Dans ces conditions, je ne peux que réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs armés pour qu'ils respectent la vie, le bien-être et les libertés des communautés et des personnes qui ont déjà choisi de suivre la voie de la paix.

La complexité des dynamiques la violence qui touchent la Colombie exige une réponse mutiforme. La mise en œuvre de l'Accord doit aller de pair avec des stratégies complémentaires ayant pour but de neutraliser les phénomènes de violence persistants. Les communautés ont besoin que les garanties de sécurité prévues par l'Accord soient mises en œuvre dans un contexte de présence accrue de l'État, et soient complétées par des mesures de réduction de la violence convenues dans le cadre des différentes initiatives de dialogue en cours entre le Gouvernement et d'autres groupes. Il est nécessaire et stratégique que ces efforts soient déployés de façon simultanée pour avancer vers la paix. À cet égard, le rôle de l'ONU vise à favoriser le développement de ces efforts simultanés.

Au-delà de la vérification de la mise en œuvre de l'Accord de 2016, l'ONU a répondu à l'appel des parties, y compris du Gouvernement, pour accompagner les initiatives de dialogue en cours. En ce qui concerne le dialogue entre le Gouvernement et l'ELN, nous avons appuyé le travail important accompli à la table de négociation, qui a montré, à plusieurs occasions, sa capacité à aboutir à des décisions majeures, malgré les défis inhérents à tout processus de négociation.

Face à la situation de crise actuelle, j'encourage les parties à répondre aux attentes de la société colombienne et à surmonter la paralysie qui bloque les négociations. À cette fin, il faut que les deux parties prennent des mesures résolues pour rétablir le rôle de premier plan de la table ronde nationale et restaurer la confiance mutuelle.

À la suite des discussions du Gouvernement avec les fronts du groupe connu sous le nom d'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, des mesures de développement territorial sont en cours d'élaboration dans certaines régions. Dans le même temps, ces pourparlers se heurtent à des difficultés considérables liées à la fragmentation du groupe et à la recrudescence de la violence dans d'autres régions. Il est crucial que les parties définissent un programme de négociation assorti d'un horizon de transition vers la paix.

Les cessez-le-feu sont utiles dans les situations de conflit armé pour, d'une part, contenir la violence entre les parties et ses effets sur la population civile et, d'autre part, permettre l'instauration d'un climat de confiance entre elles, un élément fondamental pour tout processus de paix.

Il convient de souligner que, même si l'incidence des cessez-le-feu bilatéraux est limitée dans certaines régions par la présence de multiples acteurs armés, ils constituent un pas important dans la bonne direction. Je saisis cette occasion pour encourager les parties à prolonger les cessez-le-feu et à en élargir la portée.

Enfin, je salue l'installation de la table des négociations de paix entre le Gouvernement colombien et Segunda Marquetalia à Caracas, au Venezuela, le 24 juin. J'encourage les parties à établir des bases solides afin que le processus contribue à briser les cycles de violence, qui touchent en particulier la population civile, et favorise la paix en Colombie.

(l'orateur reprend en anglais)

La justice transitionnelle est au cœur de l'accord de paix. Alors que la Juridiction spéciale pour la paix poursuit son travail indispensable, des divergences persistent entre les signataires de l'Accord quant à la portée de certaines de ses dispositions.

Dans le cadre d'un effort conjoint avec les pays garants, j'ai cherché à favoriser un dialogue constructif entre tous les acteurs dans la recherche d'une solution. C'est fondamental pour permettre au processus de justice transitionnelle de continuer d'accompagner la Colombie dans sa transition du conflit à la paix.

Comme les membres du Conseil ont pu le constater lors de leur visite dans le pays, la Colombie a déployé de multiples efforts de consolidation de la paix qui ont donné des résultats prometteurs, même si d'importants défis subsistent. Je ne saurais trop insister sur l'urgence de mettre en œuvre intégralement l'accord de paix de 2016, qui constitue la principale tâche à accomplir.

Je suis convaincu que le Gouvernement dirigé par le Président Petro Urrego mènera un effort conjoint avec toutes les institutions de l'État pour atteindre ses objectifs ambitieux. Bien que cette entreprise soit essentiellement colombienne, l'appui de la communauté internationale et du Conseil, en particulier, reste de la plus haute importance.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Tovar.

M. Tovar (*parle en espagnol*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité des derniers faits nouveaux concernant la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, à la lumière du rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2024/509) sur la Colombie.

C'est un honneur de participer à cette séance aux côtés du Président colombien, M. Gustavo Petro Urrego, et du Ministre des relations extérieures, M. Luis Gilberto Murillo Urrutia, que je remercie, au nom de milliers de signataires, de m'avoir permis de m'exprimer aujourd'hui en tant que représentant de la haute partie contractante à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final.

Je saisis cette occasion pour remercier le Conseil de sécurité et l'ONU de l'appui unanime qu'ils accordent tous les trimestres depuis près de huit ans à l'accord de paix final de La Havane, texte historique. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux pays garants, à savoir la République de Cuba et le Royaume de Norvège, pour leur soutien quotidien depuis le début des négociations.

L'inauguration ce matin, par l'Organisation, du monument pour la paix en Colombie démontre notre solide détermination, en tant que signataires, à respecter l'Accord depuis que nous avons déposé les armes. Cette responsabilité nous impose de suivre, par l'intermédiaire des organes créés par l'Accord lui-même, l'état de sa mise en œuvre, en particulier pour tous ceux qui, comme nous, ont misé sur la paix. Il s'agit notamment des victimes du conflit social et armé, des communautés afro-colombiennes et autochtones, des personnes LGBTQI+, des figures de la société civile et des défenseurs des droits humains.

Compte tenu de l'ampleur des obstacles et de l'ambitieuse politique de « paix totale » définie par le Président Petro Urrego, dont le principal pilier est la mise en œuvre intégrale de l'Accord, nous voudrions formuler plusieurs observations.

Nous pensons qu'il est fondamental et urgent de renforcer la coordination interinstitutionnelle et l'intervention globale de l'État dans les territoires. Comme convenu à La Havane, la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix dépend de l'action coordonnée de 53 entités étatiques et de 15 organes qui, aujourd'hui, près de huit ans après son entrée en vigueur, ne parviennent pas à produire les résultats escomptés. Parmi ces entités, qui sont régulièrement mentionnées par le Conseil et dans les rapports du Secrétaire général, figurent l'entité de plus haut niveau, la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, ainsi que l'Instance spéciale sur les

questions de genre, le Forum de haut niveau sur les populations autochtones et le Système national de réintégration.

La violence dans les territoires continue de détruire la vie de communautés entières et limite encore davantage la capacité des autorités présentes à assumer leurs responsabilités. La participation de mineurs au conflit et la violence contre des femmes réintégréées et des personnes issues de communautés ethniques sont des préoccupations majeures.

Les affrontements entre des groupes armés illégaux qui dialoguent avec le Gouvernement génèrent de la violence dans les zones rurales et constituent de sérieux obstacles à la mise en œuvre de l'Accord. Le récent déplacement forcé dans le secteur territorial de formation et de réintégration de Miravalle, dans le département de Caquetá, après l'ultimatum lancé par les dissidents du groupe qui se fait appeler État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, est emblématique des manquements à l'application des garanties de sécurité contenues dans l'Accord, de la présence insuffisante de l'État dans les régions et de la précarité du processus de réintégration.

Nous avons exigé que les protocoles convenus dans le cadre de la politique de paix totale avec les groupes armés qui dialoguent avec le Gouvernement garantissent clairement et fermement la protection de la vie et de l'intégrité des signataires, de la population civile et de leurs processus organisationnels.

Nous avertissons également que le niveau d'impunité pour les homicides et d'autres formes de violence reste extrêmement élevé. La Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général n'a pas encore produit de résultats notables. L'État doit remplir ses obligations envers les femmes et les hommes qui ont déposé les armes dans le cadre d'une solution négociée à des décennies de guerre, afin d'œuvrer pour la paix.

Le succès de la Juridiction spéciale pour la paix réside dans sa capacité à rendre justice aux nombreuses victimes du conflit, associée à la garantie de sécurité juridique qui doit être accordée aux signataires, aux membres des forces de sécurité et aux autres personnes ayant contribué au conflit qui relèvent de sa juridiction.

Ces derniers mois, nous avons été en mesure de faire part au Conseil et à l'État colombien de l'incertitude juridique que génère la Juridiction. Le dialogue est toujours en cours avec elle, mais aucune solution ne s'est encore concrétisée.

Sur une note positive, nous saluons les progrès réalisés par l'État en ce qui concerne l'acquisition et la mise à disposition de terres dans le cadre de la réforme rurale intégrale et, récemment, l'approbation, par le

Congrès, de la juridiction agraire, ainsi que la volonté d'actualiser la principale feuille de route de la mise en œuvre, que nous avons baptisée Plan-cadre de mise en œuvre de l'Accord final.

Le plan d'action que nous avons récemment transmis au Gouvernement colombien détaille des objectifs spécifiques qui permettront d'attester des résultats à court et à moyen terme. Nous sommes à la disposition de l'État pour continuer d'y travailler et, surtout, pour promouvoir sa mise en œuvre.

Pour terminer, je tiens à remercier le Conseil de m'avoir invité aujourd'hui, de son appui constant et déterminé à notre accord de paix, dont l'application réussie est susceptible d'être l'étalon à l'aune duquel les processus de paix actuels et futurs, en Colombie et dans le monde entier, seront jugés.

Nous sommes convaincus que, grâce à la volonté du Conseil et à son soutien précieux à la Colombie, la paix prévaudra.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Tovar de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président de la Colombie.

Le Président Petro Urrego (*parle en espagnol*) : Je voulais venir au Conseil de sécurité parce qu'en Colombie, en vérité, on manque de clarté sur ce mécanisme. On pensait que les responsables du Gouvernement se rendaient au Conseil avant tout pour une sorte de protocole diplomatique, une sorte de visite de routine. On ne comprenait pas – et on ne discutait pas publiquement – du sens des mots choisis par le Président Juan Manuel Santos Calderón dans sa lettre au Secrétaire général (S/2016/53, annexe), dans laquelle l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable est présenté comme une déclaration unilatérale de l'État. Cela implique un engagement de l'État, et non d'un gouvernement en particulier, à respecter l'Accord, un engagement envers l'humanité qui, à mon avis, acquiert une dimension juridique contraignante, comme le disent les avocats, c'est-à-dire obligatoire pour le pays dans le cadre des normes en vigueur, ou en modifiant les règles en vigueur le cas échéant, comme le prévoit l'Accord. L'accord de paix propose un pacte politique national de toutes les forces vives du pays, politiques ou sociales, pour trouver les moyens de changer les règles si elles ne permettent pas l'application de l'Accord. Cela n'avait pas été bien compris, et c'est pourquoi j'ai voulu venir ici aujourd'hui, pour montrer à la société colombienne l'envergure de notre engagement.

On a dit ici qu'il y avait de nouveau de la violence dans les zones où l'Accord a été conclu, mais ce sont les mêmes : la violence ne s'est pas étendue en Colombie, elle s'est au contraire de plus en plus concentrée géographiquement. Nous n'avons pas de conflit national. Nous avons des conflits régionaux, qui concernent les mêmes zones géographiques depuis des décennies, et la question que nous devrions nous poser est : pourquoi ? Pourquoi la Colombie échoue-t-elle perpétuellement ? Cela fait deux siècles et demi que nous nous faisons la guerre, pour diverses raisons, dans différents contextes mondiaux, et que les processus de paix dans lesquels nous nous engageons échouent. La Colombie a connu des dizaines de guerres civiles au cours de son histoire, et des dizaines de processus de paix, mais la violence est toujours présente.

Et je ne suis pas en train d'évoquer l'histoire mais l'époque contemporaine. Nous souhaitons donc résumer les chiffres. La Commission de la vérité, qui est issue de l'accord de paix et qui a présenté ses travaux, est l'un des produits les plus importants de l'application de l'Accord. D'après elle, entre le 9 avril 1948, jour du soulèvement populaire en Colombie à la suite de l'assassinat du dirigeant libéral Jorge Eliécer Gaitán qui allait devenir président de la Colombie, et aujourd'hui, 700 000 morts ont été recensés, 700 000 personnes tuées avant tout pour des raisons politiques. Il s'agissait d'un génocide visant les communautés politiques rurales libérales au milieu du XX^e siècle, puis du produit de la répression étatique contre l'insurrection armée issue du premier conflit, qui voulait changer l'État colombien à l'époque de la guerre froide, plus ou moins analogue à d'autres conflits dans le monde. Et maintenant que la lutte insurrectionnelle a pratiquement été réglée par des accords de paix, il ne reste plus qu'une organisation ancienne dans la campagne colombienne, l'Armée de libération nationale, avec laquelle nous avons entamé des pourparlers de paix. Nous entrons dans une sphère de violence encore plus diffuse dans les mêmes zones, comme cela a déjà été décrit ici, que j'appellerai les guerres de l'économie illicite, les guerres de l'avidité, qui ne nous permettent pas d'avoir une paix totale ou d'entrer dans une ère de paix, comme la plupart des peuples du monde.

En Colombie, on pense que la violence est la norme et que la paix est l'affaire des autres, quelque chose d'étranger à l'humanité, une sorte de pacte que l'on pourrait même qualifier de satanique, de démoniaque ou de communiste, comme le dit l'extrême droite colombienne. La paix est vue comme quelque chose de révolutionnaire, tandis que la violence qui nous accompagne depuis des générations est considérée comme la norme. Dans la violence, l'économie illicite s'est développée, et la

cupidité s'est approprié la violence, qu'elle utilise comme un instrument : en Colombie, l'accumulation du capital passe par la violence et l'exclusion.

D'après les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Colombie est aujourd'hui le pays le plus inégalitaire au monde. Voilà pourquoi elle est violente. Tant que l'équité ne sera pas édifiée, ce qui implique d'édifier la démocratie, cette violence continuera de substituer les cadavres aux accords de paix. Il s'agit de réfléchir à la manière d'édifier cette équité. D'après les textes signés en 2016, dont le Conseil a la tutelle, un effort a été fait, pour la première fois peut-être depuis l'accord de 1991 qui a modifié la Constitution colombienne, pour examiner concrètement un facteur d'inégalité.

Si nous parlons de la société la plus inégalitaire du monde, les inégalités s'expriment évidemment par de nombreux facteurs. Il y a les inégalités entre les hommes et les femmes ; les inégalités économiques entre les plus nantis, très peu nombreux, et la majorité de la population économique ; les inégalités ethniques, car ce sont les populations autochtones et noires qui se trouvent au bas de la pyramide de la pauvreté – il s'agit là d'une exclusion raciste ; les inégalités culturelles ; et les inégalités entre les âges, qui font que les jeunes sont considérés comme des parias. Aujourd'hui encore, des centaines de jeunes qui voulaient simplement protester contre leur statut sont toujours emprisonnés. Ils sont 3 000 à avoir été arrêtés ; 60 d'entre eux ont été tués et des dizaines d'autres sont désormais aveugles parce qu'on leur a tiré directement dans les yeux. C'était il y a seulement trois ou quatre ans.

Les inégalités sont flagrantes, et c'est le point sur lequel je veux me concentrer, parce qu'il est lié à l'Accord de 2016 et au territoire de la Colombie en raison de sa réalité géographique. Les Andes atteignent une zone torride du monde et se divisent en trois chaînes de montagnes. Leur géographie est plus complexe que celle des Balkans et du Caucase. Très peu de régions possèdent ce type de géographie, mais cela se traduit par une énorme diversité naturelle et culturelle. Un empire n'a jamais pu être construit dans ces chaînes de montagnes, qu'il soit autochtone ou espagnol. Il en résulte également une grande diversité territoriale. La Colombie est le pays le plus inégal au monde sur le plan social, et cette inégalité est localisée dans les territoires. Certains sont riches et d'autres très pauvres. Il y a des endroits semblables à ceux que l'on pourrait voir dans les régions les plus pauvres de la planète, et des zones très riches, comme les environs de ce bâtiment. Et ils se trouvent dans le même pays, mais dans des territoires différents, avec une ségrégation territoriale. Et c'est là le cœur du problème.

La Colombie n'a donc pas pu régler son problème de violence, qui dure depuis deux siècles et demi, parce qu'elle n'a pas pu inclure son territoire dans l'édification d'une nation commune et démocratique, qui nous permettrait de surmonter nos différences sociales, culturelles et économiques et nos différences de couleur de peau afin que nous puissions tous vivre ensemble en tant qu'êtres égaux, au sein d'une seule et même nation, avec le même pouvoir, qui, en Colombie, n'existe pas.

C'est pourquoi, lors de la signature de l'accord de paix de 2016, une haute partie contractante, les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), issues des paysans qui ont été exclus du fait de la violence au milieu du XX^e siècle, y compris sur le plan territorial, a défini un programme un peu alambiqué, à mon sens, pour inclure les paysans dans le développement national et les zones les plus exclues de la Colombie rurale dans le développement national et la démocratie du pays. Il s'agit de l'accord de paix de 2016.

L'Accord ne se prête pas à une lecture urbaine ou post-moderne, ayant trait à l'intelligence artificielle, à la connectivité et à la fibre optique, par exemple. Il s'agit plutôt du règlement d'un problème qui découle de l'histoire de la Colombie, à commencer par le colonialisme espagnol. C'est l'histoire de l'esclavage et du féodalisme, que nous n'avons toujours pas réussi à surmonter. Voilà la situation. Les territoires exclus sont donc appelés d'une certaine manière, et l'on parle de programmes de développement territorial. Il est question de plans d'inclusion pour ces territoires exclus, par l'intermédiaire d'une série d'investissements, tels que le plan routier, le plan de santé, le plan des retraites et le plan d'éducation. Au sein de ces territoires, on retrouve une certaine logique, et il importe que le Conseil l'analyse. On parle du Programme national intégral de substitution des cultures illicites, PNIS pour l'acronyme espagnol, et je prie le Conseil de bien vouloir nous excuser pour cet acronyme, mais telles sont les inventions technocratiques d'un accord de paix. Ce programme concerne les zones d'économies illicites relevant des programmes de développement territorial, c'est-à-dire se trouvant dans les territoires exclus.

En bref, puisque la Colombie, la société la plus inégalitaire au monde, a exclu ces territoires, pour survivre, les populations qui y vivent ont eu recours, en partie, à l'économie mondiale illicite, telle qu'elle est déterminée par une organisation, un peu comme ici à l'ONU. C'est le seul moyen de vivre, de survivre. Mais étant donné qu'il n'y a pas de contrats, de chèques, de signatures ou de notaires qui peuvent indiquer quelles

sont les dispositions contractuelles en cas de conflit, dans cette économie illicite, les conflits se règlent par les armes et, par conséquent, par la violence.

L'accord de paix de 2016 a proposé de passer d'une économie illicite à une économie licite dans les territoires couverts par le Programme national intégral de substitution des cultures illicites. Il a proposé des solutions pour les paysans qui ne vivaient pas dans les zones où se trouvaient les FARC-EP, c'est-à-dire une réforme agraire pour régler ce que les Espagnols ont créé il y a deux siècles et demi lorsqu'ils ont introduit leur structure féodale de régime foncier.

La Colombie compte 10 millions de paysans sur une population de 55 millions d'habitants. Mais 90 % des terres fertiles appartiennent à seulement 1 % d'entre eux, et, au lieu d'utiliser ces terres fertiles pour produire de la nourriture, ils les utilisent pour blanchir les actifs du trafic de drogue et les défendent dans le sang et le feu. C'est pourquoi nous avons des millions de déplacés et des centaines de massacres. C'est ce que l'accord de paix de 2016 cherchait à régler. L'Accord visait donc à garantir l'inclusion sociale, économique et politique de la population paysanne colombienne.

Quels sont les résultats obtenus jusqu'à présent ? L'accord de paix n'a pas donné lieu à un accord national. Il n'a pas été possible de conclure le pacte national dont il parle, qui a été soumis au Conseil comme une déclaration unilatérale de l'État et un engagement de la Colombie devant l'humanité. Cela n'a pas été possible parce que la population colombienne a été littéralement divisée en deux tout au long de ce siècle, une partie souhaitant une solution militaire au conflit, l'autre une solution négociée. Cette division s'est manifestée sous d'autres formes. Elle s'est manifestée dans les urnes. L'accord de paix signé avec les FARC-EP a été rejeté par 65 000 voix lors d'un référendum. C'était à peu près moitié-moitié. Une partie de la population a dit non. Pour un écart de 65 000 voix, il a fallu reprendre le processus.

Le Gouvernement suivant, dirigé par le Président Santos Calderón, qui a signé l'Accord en tant que haute partie contractante, a été élu sous le slogan « faire voler la paix en éclats ». Il a été élu à une majorité électorale contre moi, qui suis arrivé en seconde position. Qu'il y ait eu ou non tricherie, comme certains l'affirment, ce qui est certain, c'est qu'il s'agit désormais d'un fait politique. En conséquence, pendant quatre ans, une bonne partie des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord ont été interrompus.

Et maintenant, j'ai été élu, non pas par une large majorité, mais par la moitié de la population, qui, cette fois, était majoritaire grâce à la jeunesse colombienne

exclue. L'Accord dont nous sommes saisis est en place depuis deux ans, au cours desquels nous avons essayé de le mettre en œuvre. Quelles conclusions dois-je apporter aux membres du Conseil aujourd'hui ?

Premièrement, en réalité, il n'a pas été tenu compte de la réforme rurale exposée au premier chapitre. Sur les 3 millions d'hectares qui devaient changer de régime de propriété foncière, seuls 17 000 hectares ont changé de main. Mon gouvernement traite 183 000 hectares. C'est un chiffre important par rapport à la situation antérieure, mais pour ce qui est du temps et de la vitesse, cela signifie que nous sommes très éloignés des 3 millions d'hectares qui devaient changer de régime de propriété foncière, sans parler de la régularisation foncière, qui nécessite des titres fonciers.

L'établissement de la vérité sur ce qu'il s'est passé pendant le conflit s'est fragmenté entre différents tribunaux : les paramilitaires sont traduits devant les tribunaux de justice et de paix, et les guérilleros des FARC-EP et les militaires devant la Juridiction spéciale pour la paix. Et les personnes qui sont véritablement responsables du conflit, celles qui l'ont ordonné parce qu'il les enrichissait, font l'objet de 17 000 procédures qui n'avancent pas dans le système judiciaire ordinaire.

En raison de la fragmentation du processus, même en ce qui concerne ces mêmes faits, la vérité aussi s'est fragmentée et affaiblie. Nous avons du mal à faire la lumière sur la plupart des violations des droits fondamentaux des Colombiens par la violence. La transformation du territoire est le point clef de l'accord de paix. Nous avons parlé de réforme agraire, de transformation du territoire et d'établissement de la vérité en faveur de la réparation, de la justice et, je dirais, de la réconciliation. Ces trois axes sont confrontés à une première difficulté, qui est le manque de rapidité, parce que les règles ne le permettent pas. La deuxième difficulté est la fragmentation de la vérité, et la troisième est que les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas vraiment voulu donner la priorité à l'investissement public dans les territoires exclus, et tout ce qui a été écrit sur les programmes de développement axés sur le territoire est resté en grande partie lettre morte, parce que la Colombie a traditionnellement investi ses ressources publiques dans les zones les plus riches.

C'est pourquoi notre pays affiche les plus grandes inégalités sociales au monde, et l'accord de paix visait à changer cette conception afin de donner la priorité aux régions de Colombie qui ont été historiquement les plus exclues, des régions habitées par des esclaves et des peuples autochtones qui étaient au service des Espagnols,

et où leurs descendants vivent encore aujourd'hui. Ce changement de conception, qui nécessite le respect de l'Accord de 2016, n'a pas eu lieu dans le pays. Ces difficultés expliquent que les chiffres, replacés dans le contexte chronologique, sont à la traîne par rapport aux propositions faites dans l'accord de paix.

Que proposons-nous alors ? Nous proposons les mesures suivantes afin d'accélérer les choses et d'accomplir notre devoir envers l'humanité en tant qu'État et en tant que société colombienne. Je dois persévérer dans l'idée d'un pacte national, en invitant les dirigeants politiques, sociaux et économiques représentant la moitié de la population qui s'est opposée à l'accord de paix à accepter la paix, tant celle qui a été signée que celle que nous ne sommes pas encore parvenus à instaurer. D'un point de vue politique, c'est fondamental. Je n'ai pas voulu rompre complètement avec ceux que nous appellerions aujourd'hui notre opposition. Nous les respectons, nous dialoguons avec eux et nous les invitons à parvenir à un accord commun pour changer les règles.

Parce que c'est là le problème. Il n'y a manifestement aucune volonté de parvenir à un accord national pour modifier les règles. Mais si notre société est la plus inégalitaire au monde, comment ne pas changer les règles ? Nous devons définir les règles qui nous permettront d'instaurer l'égalité. L'accord de paix en contient quelques-unes, c'est pourquoi je vais proposer au Congrès colombien, aux tribunaux et à la société d'utiliser à nouveau le système de la procédure accélérée, ou *fast-track*. Ce terme anglais est utilisé en Colombie pour désigner une méthode pour faire promulguer des lois plus rapidement au Congrès. Elle a déjà été employée, mais pour des projets du Gouvernement Santos Calderón qui concernaient à l'époque les phases initiales de l'accord de paix avec les FARC-EP. Nous devons maintenant proposer des changements de règles qui nous permettent d'obtenir les résultats prévus dans l'accord de paix, à savoir, entre autres, une réforme rurale intégrale, un plan de santé, un plan de logement, ainsi que l'établissement de la vérité globale et non fragmentée, et l'intégration du territoire dans notre développement national. Nous proposons donc les 10 points suivants.

Premièrement, nous devons modifier les règles pour les autorisations de dépenses futures et le plan budgétaire à moyen terme pour nous permettre de financer l'inclusion des territoires dans le développement, en donnant la priorité à l'investissement dans les territoires. Ces mesures économiques techniques sont liées au fait que tous les investissements publics de la Colombie pour

les 30 prochaines années sont déjà engagés. À cet égard, je ne suis guère plus qu'une figure de proue à la tête d'un budget consacré à une série de travaux, essentiellement des autoroutes à deux voies desservant les zones entourant les grandes villes les plus riches de Colombie. C'est là que va l'argent et c'est pourquoi nous ne pouvons pas financer l'intégration territoriale, qui est l'axe central de l'accord de paix. Cela nécessite de changer les règles, ce que nous proposons ici, afin que le budget futur prévoie le financement intégral de la transformation du territoire en termes d'infrastructures et d'investissements publics.

Deuxièmement, nous devons modifier la répartition du système général d'allocations pour permettre d'orienter les ressources vers les régions concernées par les programmes de développement axés sur le territoire afin de financer des projets dans les domaines de la santé, de l'éducation et autres. Il s'agit également d'une structure juridique institutionnelle en Colombie, d'une loi, qui dispose d'une formule pour la distribution des ressources nationales aux municipalités en général, mais qui n'a pas été modifiée afin de favoriser, comme le stipulait l'Accord, une série de zones géographiques concernées par les programmes de développement axés sur le territoire. Cette réforme est nécessaire pour garantir que ces municipalités disposent d'une plus grande proportion de ressources pour leur propre investissement social.

Troisièmement, nous devons libérer de prison les cultivateurs de feuilles de coca. Cette disposition figure dans l'Accord mais n'a jamais été mise en œuvre. Trente-cinq mille cultivateurs de coca se trouvent actuellement dans les prisons colombiennes où ils sont confrontés à des conditions brutales de surpeuplement et de violations des droits humains. Les prisonniers dans leur ensemble auraient une vie meilleure si nous libérions les 35 000 agriculteurs emprisonnés pour avoir cultivé la feuille de coca, qui n'est qu'une plante, mais qui a été criminalisée par les organes compétents de l'ONU. Il s'agit d'un point de l'accord de paix et je souhaite qu'il soit mis en œuvre dans le cadre d'une procédure accélérée.

Quatrièmement, nous devons optimiser notre approche et réaliser de nouveaux investissements pour trouver des solutions productives afin de remplacer les économies illicites et ouvrir la voie à l'emploi et à l'industrialisation. Dans une démarche très néolibérale, le Programme national intégral de substitution des cultures illicites, qui a été mis en place pour lutter contre la culture de la coca, est devenu un programme de transferts individuels administré depuis Bogota, dans le cadre duquel un agriculteur dans une région éloignée recevait 10 millions

de pesos pour cultiver autre chose. Ce fut un échec. Sur les 90 000 accords conclus avec des familles d'agriculteurs, seuls 96 ont été respectés. L'échec retentissant de ce programme s'explique par la manière dont il a été mis en œuvre. Si nous élaborons un plan, que j'appellerai un plan Marshall pour un investissement productif, dans les zones où la majeure partie de la cocaïne dans le monde est produite, afin d'être vendue dans les rues de New York, nous pouvons supprimer la majeure partie de l'approvisionnement en cocaïne à travers le monde, car les cultivateurs de feuilles de coca veulent cultiver du cacao et le transformer en chocolat, cultiver du maïs et le transformer en farine, pêcher et transformer leurs prises en farine de poisson ou en aliments congelés, planter des arbres et transformer le bois en meubles, puis exporter ces meubles vers la Chine, les États-Unis et l'Europe. Ce plan contribuerait véritablement à transformer l'économie, mais il nécessite du capital, lequel doit appartenir aux cultivateurs de coca de manière associative, comme le prévoit l'accord de paix. Ce plan n'a pas encore été mis en œuvre, mais nous proposons de le faire. La cocaïne est un autre problème qui concerne le monde entier.

Cinquièmement, nous devons mettre en place des structures pour les concessions familiales héréditaires dans les régions de la jungle colombienne. Fruit d'une coïncidence climatique et historique, les régions concernées par les programmes de développement axés sur le territoire où les économies illicites prospèrent se trouvent dans la forêt amazonienne ou dans la jungle la plus riche en biodiversité au monde, la forêt de Chocó, entre l'Équateur et le Panama. C'est là que se concentre 90% du conflit, parce que c'est là que 90% des feuilles de coca sont cultivées et que se trouvent les exploitations minières illégales, et parce que c'est là que se sont installés les agriculteurs qui ont fui la violence au milieu du XX^e siècle, qui ont pris les armes pour défendre leur vie et qui constituent la base sociale des FARC-EP. Il s'agit là d'un deuxième problème international, celui de la forêt tropicale, qui agit comme le poumon de la planète en absorbant la plus grande quantité de dioxyde de carbone après les océans. C'est elle qui nous maintient en vie. Les États-Unis sont peut-être le premier émetteur de dioxyde de carbone en Amérique du Nord, mais nous sommes l'absorbeur de dioxyde de carbone le plus important d'Amérique du Sud. Ensuite, le conflit armé colombien est à la croisée de deux problèmes contemporains : les drogues du monde, que le monde consomme, et la crise climatique. Nous pouvons faire en sorte que les cultivateurs de feuilles de coca, les groupes armés et la société tout entière qui se trouvent là-bas cessent de produire de la cocaïne et deviennent le plus grand absorbeur de dioxyde de carbone au monde.

Sixièmement, il faut une réforme agraire qui porte modification des règles actuelles pour l'acquisition administrative formelle de terres. La loi en vigueur nous l'interdit et renvoie aux juges, qui mettent des décennies à décider si une exploitation fertile mais improductive peut être cédée aux cultivateurs. Résultat : 3 millions d'hectares sont devenus 13 000 hectares sous le dernier Gouvernement et 180 000 hectares sous le Gouvernement actuel. En l'état, il faudrait 50 ans pour honorer l'accord de paix que les FARC-EP et l'État ont conclu pour 10 ans. Les cultivateurs actifs aujourd'hui mourraient de vieillesse avant d'avoir des terres. C'est ainsi qu'une réforme agraire moderne n'a pu être réalisée sur les terres colombiennes et c'est ainsi que des terres toujours fertiles sont toujours improductives : 15 millions d'hectares reposant sur un régime féodal et bénéficiant – certes pas uniquement, mais principalement – aux grands trafiquants de drogue du pays, qui transforment ces terres en une caisse d'épargne. Il est donc impératif de changer les règles.

Septièmement, nous avons besoin d'un système unique pour la vérité, la justice, la réparation et la réconciliation, pour tous les acteurs du conflit : paramilitaires, tiers civils, guérilleros, militaires et, aux termes de l'accord de paix avec les FARC-EP, même les organisations de narco-trafiquants impliquées dans le conflit. Le seul moyen est de désarmer tous les esprits – il ne sert à rien que certains déposent les armes si d'autres les reprennent – et d'aboutir à un désarmement généralisé dans les zones de conflit du pays.

Huitièmement, enfin, il faut proroger de sept ans la période de mise en œuvre de l'Accord et étendre aux zones de pauvreté des grandes villes colombiennes les régions du pays concernées par les programmes de développement axés sur le territoire. Ce sont là des mesures législatives. Elles ne sont pas déterminées par le Président, ni par les FARC-EP. Elles doivent être des mesures d'État pour être approuvées. Il faut qu'elles s'inscrivent dans un pacte national, ce qui n'a pas été possible depuis 2016. Une procédure accélérée nous permettrait de réduire les délais d'exécution effective de l'accord de paix signé. Nous allons donc la présenter à la société colombienne et au Congrès, mais nous souhaitons en saisir le Conseil pour qu'il l'approuve en tant que partie intégrante de la déclaration unilatérale d'État signée avec la haute partie contractante que sont les FARC-EP. Je les ai rencontrés il y a une semaine au Palais de Nariño, siège du Gouvernement. Je conclurai, et je prie le Conseil de m'en excuser, en lui demandant instamment, dans le cadre de l'ONU, de prendre une décision.

Si j'additionne la valeur de ce que représente la réforme agraire, ce que représente l'inclusion du territoire exclu de la Colombie et ce que représenterait un système unique de vérité, de réparation, de justice et de réconciliation,

j'arrive à un montant de 160 000 à 200 000 milliards de pesos. Cela représente environ 50 milliards de dollars, que la Colombie n'a pas. De surcroît, si la Colombie ne dispose pas de ce montant, c'est précisément parce que je suis confronté à une situation économique mondiale et locale. Nous nous sommes surendettés pour accomplir, avec des succès divers, des tâches liées à la maladie à coronavirus (COVID-19). Il a fallu émettre de l'argent. Il s'agissait d'un emprunt immédiat auprès du Fonds monétaire international, remboursable sur deux ans, cette année et l'année prochaine, en conséquence de quoi la dette est passée de 70 000 à 112 000 milliards de pesos. Plusieurs propositions de réforme fiscale ont été sabordées. Les secteurs les plus riches de la Colombie sont réticents à payer plus d'impôts.

Nous sommes donc littéralement étranglés financièrement. Comment l'accord de paix peut-il être respecté si le Gouvernement colombien a la corde au cou sur le plan budgétaire ? Voici donc ma proposition au Conseil de sécurité, qui ne porte pas sur une collaboration avec des pays individuels car cela ne fonctionne pas : la manière dont l'argent est dépensé n'est pas efficace, or nous avons besoin d'efficacité. Je crois que cela passe par le renforcement de la capacité financière de l'État colombien. Nous n'avons pas besoin de cadeaux. Et je vois deux méthodes proposées par le Gouvernement colombien qui seraient cruciales, et qui portent sur les trois axes de l'accord de paix de 2016 : la réforme agraire, l'intégration territoriale et le système unique de vérité, de justice et de réparation.

Premièrement, il faut supprimer le risque lié à l'endettement de la Colombie. Je le disais, le spectre du blocus économique est utilisé pour vaincre des rivaux. Il met à mal l'économie d'un pays. Pourquoi des plans Marshall auraient-ils été utilisés pour reconstruire les économies alliées, comme l'Europe d'après-guerre ou la Corée d'après-guerre ? *A contrario*, pourquoi, bien qu'elle consente des efforts considérables en faveur de la paix et ait tant d'enseignements à partager avec le monde – concernant la drogue, la justice transitionnelle, le déminage, la réconciliation, le rapprochement des combattants ou la reconstruction des combattants en tant qu'êtres libres, entre autres –, la Colombie ne dispose-t-elle pas d'un espace de reconstruction économique, elle qui a besoin d'économies et d'argent pour régler les problèmes engendrés par la violence ? D'autant que ces problèmes sont étroitement liés à des problèmes mondiaux comme la drogue, la cocaïne, la crise climatique ou les forêts.

Ne serait-il pas possible de recourir à un traitement mutuel beaucoup plus honorable, plus digne et plus percutant ? Instaurer la paix en Colombie, c'est mettre fin à la cocaïne dans le monde, du moins le temps que le

marché trouve un autre fournisseur ou que les consommateurs trouvent une autre drogue, comme c'est le cas aux États-Unis. Instaurer la paix en Colombie, c'est préserver le troisième poumon du monde, qui contribue à sa stabilité climatique. Nous devons la financer avec nos propres ressources colombiennes. Nous avons risqué plus de 7 milliards de dollars, au-dessus du taux d'intérêt du marché, pour rembourser notre dette.

Pourquoi ? Un pays qui émet du dioxyde de carbone n'est-il pas plus dangereux pour la vie humaine qu'un pays qui en absorbe ? Quelle genre de théorie du marché applique-t-on à la vie humaine si la dette de la Colombie est soumise à un taux d'intérêt de 8 ou 9 % en dollars, alors que le taux du marché est utilisé pour celle des États-Unis ? Et puisque nous parlons des pays émetteurs de dioxyde de carbone, je pourrais aussi évoquer la Chine. Je ne veux pas faire de sectarisme géopolitique, mais pourquoi nuire à la Colombie, qui absorbe les émissions et qui doit financer la paix grâce à laquelle elle pourra atteindre une plus grande stabilité climatique et une plus grande stabilité sociale, à en juger par l'incidence de la paix sur le marché de la drogue et sur la composition chimique de l'atmosphère, au regard du dioxyde de carbone ? Je fais cette proposition parce que cela peut équivaloir à échanger la dette colombienne contre une action climatique, en supprimant le risque de la dette colombienne – nous paierions au taux d'intérêt du marché, ce n'est pas un problème –, mais cet argent supplémentaire serait affecté au processus de paix. Deuxièmement, il s'agit d'une action climatique parce que le processus de paix, en raison de la zone géographique dans laquelle il se déroule, la forêt amazonienne, la forêt biogéographique du Chocó, permet de préserver la forêt tropicale et les poumons de l'humanité.

Nous voudrions présenter ces deux mesures comme un moyen de collaborer avec le monde, afin que l'accord de paix signé en 2016 entre les hautes parties contractantes que sont l'État de Colombie et les FARC-EP puisse être viable en termes de temps, de lieu et de modalités. Cela permettrait également de faire taire les armes des nouveaux groupes, qui, en s'appuyant sur les économies illicites qui n'ont pas été remplacées, et depuis les territoires qui n'ont pas été inclus, commencent à retentir à nouveau en Colombie. Cela permettrait d'ouvrir une nouvelle ère de paix, comme le souhaite toute la Colombie, et non une ère de guerre.

Le Président (parle en russe) : Je remercie S. E. le Président Petro Urrego de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la participation du Président Petro Urrego à la présente séance, ainsi que celle de M. Diego Tovar, qui représente le parti des Communs. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu de son exposé.

Je tiens avant tout à remercier le Président Petro Urrego et tous nos interlocuteurs en Colombie de leur accueil lors de la visite très importante du Conseil de sécurité en février. Nous saluons son engagement continu en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ainsi que de la pérennisation de la paix en Colombie. Les deux prochaines années de sa présidence seront cruciales, et par conséquent, nous le remercions de son exposé et de sa mise à jour sur ses propositions de recourir à une procédure accélérée.

L'Accord de 2016 est un plan de transformation de la Colombie et de ses territoires qui nécessite un effort mobilisant l'ensemble de la société. Le moment est venu de forger un consensus et d'accélérer les efforts en ce qui concerne les trois piliers. Nous saluons la revitalisation des mécanismes de coordination de haut niveau de l'Accord et nous appelons à une action collective entre le Gouvernement et les entités publiques pour démontrer que l'engagement en faveur de la paix profite à tous les Colombiens.

Nous constatons avec satisfaction que la Colombie poursuit ses efforts pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. Nous restons préoccupés par les niveaux persistants de violence et de menaces, en particulier dans le Cauca, le Valle del Cauca et le Caquetá, et par les informations concernant la fermeture de certains secteurs territoriaux de formation et de réintégration à cause de l'insécurité. Nous condamnons fermement les attaques qui prennent pour cible les signataires de la paix, les défenseurs des droits humains, les femmes, les figures de la société civile et les communautés autochtones. Nous demandons à la Colombie d'assurer leur sécurité et de traduire les auteurs de ces actes en justice. Nous l'encourageons à utiliser les mécanismes de garanties de sécurité prévus dans l'accord, et nous attendons avec impatience la mise en œuvre de la politique publique visant à démanteler les groupes armés illégaux.

Alors que la Colombie s'emploie à construire la paix par le dialogue, la participation de la société civile revêt la plus haute importance. Nous nous félicitons de l'accord conclu le 25 mai avec l'Armée de libération nationale (ELN) en vue de sa participation au processus. Nous demandons également à l'ELN de prendre à nouveau

l'engagement de mettre fin aux enlèvements et à prendre des mesures concrètes pour protéger les communautés. Nous prenons note des divisions qui sont apparues récemment au sein du groupe appelé État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (EMC FARC-EP), et nous sommes conscients et constatons avec satisfaction que certaines entités restent attachées au cessez-le-feu. Nous appelons l'EMC FARC-EP à s'abstenir de toute violence et à démontrer son engagement en faveur de la paix par le dialogue.

Le Royaume-Uni continuera à travailler en partenariat avec la Colombie et à l'accompagner sur la voie d'une paix pérenne. C'est le moment de faire avancer le processus de mise en œuvre pour faire advenir un changement durable.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour sa présentation. Je salue la présence parmi nous du Président Gustavo Petro Urrego et de M. Diego Tovar, signataire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et ancien combattant des Forces armées révolutionnaires de Colombie.

Plus de sept ans après sa signature, la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix de 2016 est primordiale. Ce qui est en jeu, c'est la paix en Colombie. La France salue l'engagement du Président Petro Urrego à cet égard. Depuis bientôt deux ans, il s'efforce de parachèver cette transition et de l'étendre aux autres groupes armés. La mise en place d'un processus de coordination interinstitutionnelle est un développement positif. Cela doit permettre d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Il faut maintenant que cet engagement du Gouvernement se traduise par des changements concrets au bénéfice de la population. Cela doit également conduire à une présence accrue de l'État dans tous les territoires.

La réduction de la violence est essentielle pour permettre cette pleine mise en œuvre de l'accord de paix. La France salue les progrès réalisés en matière de réforme rurale. Ils témoignent de la volonté du Gouvernement de répondre aux causes structurelles de cette violence. La France se tient prête à accompagner le Gouvernement colombien dans ce domaine.

La persistance de la violence, notamment dans la région du Pacifique, dans le Cauca et le Valle del Cauca, est toutefois préoccupante. Les négociations menées par le Gouvernement colombien avec les groupes armés doivent se poursuivre, en complément des efforts déployés pour la mise en œuvre de l'accord de paix. Cela est notamment le cas des discussions avec le groupe autoproclamé État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée

populaire, dans l'intérêt des communautés touchées par la violence. La prolongation du cessez-le-feu avec l'Armée de libération nationale et la signature, en mai dernier, de l'accord sur la participation citoyenne aux négociations vont également dans la bonne direction.

Un autre pilier central de l'accord de paix est la justice transitionnelle. Elle a connu des progrès notables sous l'égide de la Juridiction spéciale pour la paix. En cela, la Colombie donne l'exemple. Les premières peines réparatrices doivent permettre d'avancer sur la voie de la réconciliation. Il faut créer les conditions pour leur pleine mise en œuvre lorsqu'elles auront été prononcées.

S'agissant de la nécessité de dégager des ressources afin de traiter des enjeux climatiques, j'ai écouté très attentivement le Président Petro Urrego. Je tiens à lui dire que la France, comme la Banque mondiale, est en faveur de suspensions de dette pour pouvoir financer des projets dans le domaine de la lutte contre les défis climatiques. Nous sommes prêts, là aussi, à travailler avec lui.

Les Nations Unies jouent un rôle crucial dans le processus de paix en Colombie. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie apporte notamment une aide précieuse pour la surveillance des cessez-le-feu. Le Conseil de sécurité doit continuer à apporter tout son soutien aux autorités colombiennes. Il en va de la paix en Colombie. Il en va également de la préservation de l'acquis que constitue l'accord de paix comme exemple en matière de processus de paix.

Je me félicite, enfin, que l'assistance technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission de la vérité soit renouvelée cette semaine au Conseil des droits de l'homme, à la demande de la Colombie.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Lors de notre visite en Colombie en février, un groupe de femmes d'une région particulièrement affectée par le conflit – le Cauca – m'a remis un panier rempli de lettres. Chaque lettre exprimait le même rêve : le droit d'envoyer les enfants à l'école sans violence et d'aspirer à un avenir d'opportunités. Elles rêvent donc de quelque chose qui devrait être une évidence : la paix.

Je voudrais remercier le Représentant spécial, M. Carlos Ruiz Massieu, de son intervention et de son grand engagement et de celui de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Et je voudrais saluer tout particulièrement le Président colombien, S. E. M. Gustavo Petro Urrego, et le remercier du grand engagement de son gouvernement pour la « paix totale ». Je salue également et avec lui aussi M. Diego Tovar, représentant de

la haute partie contractante, que nous avons pu rencontrer à Caquetá. J'exprime aussi ma gratitude au Ministre Murillo pour avoir partagé ses observations sur la politique de paix totale lors d'un échange informel que la Suisse a organisé hier pour les membres du Conseil.

Le fait que les deux parties signataires de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, après avoir dévoilé, ensemble, un monument pour la paix ce matin, soient réunies dans cette salle pour la première fois dans l'histoire souligne leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité. C'est également l'illustration du soutien crucial de la communauté internationale et du Conseil pour réaliser cette aspiration. Et si de nombreux défis demeurent, ils peuvent toutefois représenter une opportunité à saisir.

Qu'il me soit permis d'en mentionner trois qui nous semblent particulièrement importants à ce stade.

Premièrement, comme nous l'avons entendu, la détérioration de la situation sécuritaire en Colombie est préoccupante. La fréquence des hostilités entre groupes armés est en hausse dans plusieurs départements. Les violations graves contre des enfants, y compris leur recrutement et leur utilisation, sont en augmentation, comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général à ce sujet (S/2024/161). Et le nombre croissant de victimes de mines antipersonnel est alarmant. Ces développements menacent non seulement les civils, mais ils érodent aussi le tissu social des communautés affectées et compliquent les mesures visant à répondre aux causes profondes du conflit, comme la réforme rurale. Il est donc urgent d'inverser cette dynamique.

Deuxièmement, nous appelons au renouvellement et au renforcement des cessez-le-feu bilatéraux avec l'Armée de libération nationale et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. L'établissement d'une table de négociation avec Segunda Marquetalia et l'annonce d'un processus de désescalade doivent également permettre de mieux protéger les communautés affectées. La Suisse réaffirme son soutien aux efforts continus du Gouvernement colombien pour élargir la paix par le dialogue.

L'instauration d'une paix durable est un processus complexe et il est essentiel d'honorer les engagements explicites visant à renforcer la protection des civils. Il est aussi crucial d'assurer la cohérence et la coordination entre les différents processus de négociation, et de faire progresser les initiatives de transformation territoriale visant à promouvoir le développement socioéconomique dans les régions touchées par le conflit.

Troisièmement, une meilleure coordination intra-institutionnelle pour la mise en œuvre de l'accord de paix final reste indispensable. Dans ce sens, la Suisse salue la mise en place d'un cabinet de paix visant à renforcer la convergence entre les différentes institutions étatiques. Les perspectives et les contributions de la société civile, à commencer par les organisations de femmes, doivent être incluses dans les processus de planification.

Et en dépit des progrès accomplis concernant le traitement du passé, des défis persistent pour que les proches des plus de 110 000 personnes officiellement considérées comme disparues puissent enfin tourner la page. La Directrice de l'Unité de recherche des personnes portées disparues, M^{me} Luz Janeth Forero Martínez, l'a souligné lors de notre réunion récente à ce sujet :

(l'oratrice poursuit en espagnol)

« Si nous retrouvions au moins une personne disparue par jour, il faudrait plus de 300 ans pour les retrouver toutes ».

La mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix final et de la politique de paix totale est cruciale pour préserver les progrès déjà réalisés et pour concrétiser les rêves que j'ai évoqués au début de mon intervention. L'unité du Conseil et de la communauté internationale est essentielle pour continuer à soutenir la Colombie et contribuer à la mise en œuvre des solutions élaborées par le peuple colombien pour parvenir à une paix pérenne.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) *(parle en anglais)* : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Nous souhaitons remercier le Représentant spécial Carlos Ruiz Massieu de son exposé et le féliciter, ainsi que son équipe de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, pour leur travail très important. Nous saluons la participation à la présente séance du Président de la Colombie, S. E. M. Gustavo Petro Urrego, et du représentant de la haute partie contractante, M. Diego Tovar, et les remercions de leurs exposés.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, notamment les efforts consentis pour renforcer la coordination et la cohérence entre les entités compétentes. Malgré les défis, les trois membres africains du Conseil et le Guyana estiment que la Colombie est un exemple de réussite, bien que le processus soit toujours en cours. La paix n'est jamais

parfaite, mais elle peut être pérennisée lorsque tout le monde œuvre de concert. Nous nous félicitons donc de l'engagement ferme du Gouvernement à améliorer la coordination et à accélérer la mise en œuvre à tous les niveaux.

Nous saluons également le travail entrepris par la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final pour procéder à une révision du plan-cadre de mise en œuvre de l'Accord final et élaborer un plan de réponse rapide afin d'accélérer la mise en œuvre de l'accord. Nous pensons que ce premier processus de révision pourrait être instructif et permettre de faire avancer la mise en œuvre.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'évolution de l'Agence de développement rural et de la première révision des plans de développement axés sur le territoire, qui permettra de combler une lacune importante entravant la mise en œuvre. En outre, nous prenons acte des efforts déployés par le Gouvernement pour surmonter les obstacles budgétaires et institutionnels pour que l'accord de paix soit appliqué intégralement, comme l'a souligné le Président Petro Urrego.

En dépit de ces réalisations, et conscients des défis structurels et autres auxquels la Colombie est confrontée, nous continuons d'appeler à une mise en œuvre plus vigoureuse. En ce qui concerne la réforme rurale, qui est un pilier central de l'accord de paix, les progrès en matière d'acquisition de terres restent limités. Nous insistons sur la nécessité d'une exécution plus rapide, compte tenu de l'augmentation des ressources allouées. Nous exhortons le Gouvernement à redoubler d'efforts pour consolider le processus de réintégration en s'attaquant de front aux obstacles à sa mise en œuvre. Le respect des engagements relatifs à l'attribution des terres, à l'accès au logement et à la sécurité est essentiel pour préserver les moyens de subsistance dans le cadre du processus de réintégration et pour pérenniser la paix. Ces défis doivent être abordés de manière globale et exigent de renforcer la coordination et les synergies entre les institutions et les secteurs concernés.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont également très préoccupés par l'absence de progrès substantiels dans la mise en œuvre du chapitre ethnique. Ce chapitre est essentiel pour le succès global de l'accord de paix, car il vise à préserver les droits des populations autochtones, en particulier des communautés afro-colombiennes et des peuples autochtones, et à régler les questions qui les concernent. Nous notons que les efforts visant à mettre en œuvre le pacte pour la mise en œuvre du chapitre ethnique sont restés à un stade précoce. Nous continuons à appeler à l'intensification des efforts pour

améliorer la mise en œuvre effective de ce chapitre, en consultation avec les communautés concernées et grâce à une coordination renforcée aux niveaux local et national.

À cet égard, nous espérons que le problème de procédure concernant la création du Ministère de l'égalité sera bientôt résolu et qu'il sera possible de poursuivre les progrès en vue d'atteindre l'objectif visant à appliquer 60 % du chapitre ethnique les dispositions d'ici à 2026.

Nous voyons d'un bon œil le fait que le Gouvernement et l'Armée de libération nationale aient continué d'appliquer les accords signés, notamment en ce qui concerne la participation de la société civile aux efforts de consolidation de la paix. Bien que les négociations continuent de se heurter à des difficultés, nous appelons à la poursuite du dialogue et encourageons les parties à honorer leurs obligations au titre de l'accord bilatéral de cessez-le-feu. Nous encourageons également les parties à proroger l'accord de cessez-le-feu avant son expiration dans quelques semaines. De même, nous demandons la prorogation du cessez-le-feu conclu avec l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (EMC FARC-EP), qui arrive à expiration dans quelques jours, pour que le peuple colombien continue de jouir de la paix.

Nous saluons en outre l'engagement du Gouvernement à rechercher la paix par le dialogue et nous continuerons de suivre de près les dialogues de paix en cours entre le Gouvernement et les groupes armés illégaux. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana accueillent favorablement le décret du Gouvernement adoptant officiellement la politique publique visant à démanteler les groupes armés et les organisations criminelles. Néanmoins, nous restons préoccupés par le fait que la violence et les menaces de la part des groupes armés illégaux persistent. Nous condamnons toutes les formes de violence, notamment à l'égard des femmes, des enfants, des figures de la société civile et des défenseurs des droits humains, ainsi que des communautés autochtones et afro-colombiennes. Nous condamnons en outre l'augmentation des affrontements violents, notamment les attaques de l'EMC FARC-EP et d'autres groupes armés illégaux, et nous saluons les efforts déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour obtenir la libération des otages, renforcer le dialogue et prévenir de nouveaux affrontements. Nous notons que des efforts sont également menés pour mettre la dernière main à un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, et nous continuons de souligner qu'il importe de veiller à ce que des ressources suffisantes soient déployées pour appuyer la mise en œuvre du plan et en tirer le plus grand bénéfice aux niveaux national et local.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana prennent note des préparatifs en cours en vue de la mise en œuvre des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix. À cet égard, nous saluons les efforts de coordination entre le Gouvernement, la Juridiction spéciale pour la paix et toutes les parties prenantes afin de faciliter la mise en œuvre des peines et d'encourager une participation accrue à tous les niveaux. Nous rappelons également l'importance de la sécurité juridique pour les personnes placées sous la compétence de la Juridiction spéciale. Nous soulignons l'importance d'avoir une vision commune de la manière dont cet aspect de l'Accord final est mis en œuvre, et nous exhortons toutes les parties à harmoniser leurs efforts pour parvenir à sa mise en œuvre effective.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana saluent les efforts du Gouvernement colombien pour accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix, tout en étant conscients des obstacles qui restent à surmonter. Le peuple colombien mérite une paix durable. C'est pourquoi les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur plein appui au Gouvernement et au peuple colombiens dans leur objectif de mise en œuvre intégrale de l'Accord final. Nous réaffirmons également notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et à l'équipe de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui accompagnent la Colombie dans le processus d'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Président Petro Urrego et à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Ruiz Massieu, ainsi que M. Tovar, de leurs exposés d'aujourd'hui. La participation régulière du Gouvernement colombien à ces séances d'information de haut niveau du Conseil témoigne de l'importance de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui traite des effets à long terme des atrocités et des exactions liées au conflit. Les États-Unis appuient vigoureusement l'Accord depuis sa signature en 2016, ainsi que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui joue un rôle clef dans sa mise en œuvre.

Car nous devons être clairs : tout comme ce conflit s'est déroulé pendant des années, il faudra également des années pour atténuer ses conséquences, notamment les défis actuels en matière de sécurité, de stabilité et de lutte contre les stupéfiants. Pour y parvenir, il faut accélérer

les efforts visant à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix, notamment pour obtenir justice pour les victimes et les personnes survivantes. À cette fin, les États-Unis félicitent la Juridiction spéciale pour la paix de son action fondamentale pour soutenir les victimes et les personnes survivantes du conflit. L'Accord s'appuie sur des processus de justice transitionnelle qui favorisent la justice et l'application du principe de responsabilité. En particulier, la Juridiction spéciale pour la paix s'efforce de mettre fin à l'impunité pour les crimes liés au conflit, en associant l'établissement de la vérité, la reconnaissance et la justice réparatrice à des poursuites pénales, afin de mettre les victimes et les personnes survivantes au centre des efforts et de promouvoir une paix durable.

En outre, nous saluons les progrès accomplis en matière de réforme rurale, qui constitue une composante difficile mais intégrale et essentielle de l'Accord de 2016. Pour faire avancer le chapitre consacré à la réforme rurale intégrale et créer des communautés plus équitables, plus durables et plus pacifiques dans toute la Colombie, il faut faire davantage pour étendre les droits fonciers, l'agriculture intelligente face au climat et l'accès au financement. Cela vaut en particulier pour les femmes et les communautés raciales, ethniques et autochtones marginalisées. Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État de mon pays, M. Blinken, en annonçant que les États-Unis seraient la première entité internationale à accompagner le chapitre ethnique de l'Accord, « il ne peut y avoir de paix durable sans justice ou égalité pour les populations afro-colombiennes et autochtones ».

De plus, nous nous félicitons de la poursuite du dialogue entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN), ainsi que de l'appui apporté par la Mission de vérification au Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu bilatéral. Nous espérons que le Mécanisme permettra de réduire la violence et le nombre de cas d'enlèvement et d'extorsion, qui ont actuellement des répercussions considérables sur les communautés autochtones et afro-colombiennes. Le lancement récent de la mission Cauca illustre le type d'approche globale qui est nécessaire pour lutter contre cette violence, en renforçant les efforts déployés par la Colombie et les États-Unis pour empêcher le recrutement forcé d'enfants par les groupes armés, tout en poursuivant d'autres efforts en faveur du développement et de la sécurité. Car, pour être claire une fois de plus, une grande majorité des jeunes vivant dans des zones de conflit préfèrent la voie de la paix et de la coopération. Aussi devons-nous cesser de considérer les jeunes comme de simples moteurs de conflit ou des victimes nécessitant

une protection et leur donner plutôt les moyens d'être des leaders et des partenaires à part entière dans l'élaboration de solutions constructives. Il s'agit notamment de les aider à guérir de leurs traumatismes et de les faire participer pleinement et véritablement aux dialogues de paix.

Enfin, je voudrais dire un mot sur les négociations du Gouvernement colombien avec Segunda Marquetalia, notamment sur l'annonce récente d'un cessez-le-feu unilatéral. L'ELN, les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et Segunda Marquetalia sont toujours désignées comme des organisations terroristes en vertu de la législation américaine. Ces désignations démontrent notre solidarité avec les efforts déployés par la Colombie pour appuyer les victimes et les personnes survivantes dans leur quête de vérité et de justice et pour mettre fin à l'impunité des terroristes et des autres groupes armés illégaux. Les processus de paix antérieurs ont montré qu'une stratégie de sécurité est indispensable pour faire pression sur les groupes armés illégaux afin qu'ils négocient de bonne foi et que leurs exactions ne restent pas impunies. Par conséquent, nous continuerons à suivre de près les discussions entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP, en notant, au fur et à mesure que ces négociations se poursuivent, qu'il est essentiel que les parties tiennent leurs engagements et garantissent le respect des droits humains et du droit international humanitaire, y compris un accès humanitaire sans entrave. Nous continuerons d'attendre que davantage de progrès soient réalisés dans ce domaine avant d'envisager un élargissement du mandat de la Mission de vérification pour y inclure la surveillance du cessez-le-feu entre les FARC-EP et le Gouvernement colombien.

M^{me} Blokari Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Ruiz Massieu, de son exposé, et je salue chaleureusement la participation du Président Petro Urrego et de M. Tovar à la séance d'aujourd'hui. La présence du Président de la Colombie nous assure de la détermination de son pays à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et à parvenir à une paix globale, inclusive, juste et durable.

Le message clair qui ressort de la réunion de la Commission de consolidation de la paix sur la Colombie de ce matin est que la communauté internationale reconnaît l'Accord final comme une approche modèle en matière de consolidation de la paix. Les processus de paix sont toujours fragiles, et la Colombie a besoin d'un appui ferme de la communauté internationale. En même temps, la Colombie peut être un exemple important du

fait que même les questions les plus complexes et les plus exigeantes, qui touchent aux racines mêmes de la société, peuvent être réglées par un accord, que les armes peuvent être déposées et que les cessez-le-feu peuvent tenir.

Nous félicitons le Gouvernement colombien et les institutions étatiques des efforts qu'ils continuent de déployer en vue d'une mise en œuvre intégrale de l'Accord. Nous sommes heureux de constater que de nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la réforme rurale intégrale, qui constitue un aspect fondamental de l'Accord. Cependant, comme l'indique le dernier rapport du Secrétaire général (S/2024/509), il est encore indispensable de mobiliser une action résolue et une réponse globale et hautement coordonnée. À cette fin, nous encourageons tous les secteurs de la société colombienne à collaborer à l'élaboration de politiques et de plans pour la mise en œuvre intégrale des différents chapitres de l'Accord et à les transformer en résultats concrets.

L'un des domaines nécessitant ce type d'intervention est le processus de justice transitionnelle, qui comprend la responsabilité de faire respecter les droits des victimes et de parvenir à la réconciliation. Nous saluons les importants progrès réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix. En prévision des premières peines restauratives, la poursuite d'un dialogue constructif entre toutes les parties concernées est primordiale pour surmonter les obstacles entravant les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix. Tout en préservant l'autonomie de la Juridiction spéciale, nous encourageons le Gouvernement colombien à lui apporter l'appui dont elle a besoin. Il est essentiel de veiller à ce que tous ceux qui ont pris part au conflit contribuent à la vérité et reconnaissent leurs responsabilités, et qu'ils soient en mesure de le faire en toute sécurité. Là encore, l'objectif ultime est d'honorer les engagements pris à l'égard des victimes et de garantir la non-répétition. Dans le même temps, nous rappelons à la Juridiction spéciale qu'elle a la responsabilité spécifique de rendre la justice rapidement et de garantir la sécurité juridique.

Dans les zones rurales, accroître la présence intégrée de l'État et renforcer le transfert des terres nationales est crucial non seulement pour la mise en œuvre de l'Accord, mais aussi pour le règlement des conflits armés qui perdurent en Colombie. Les récents événements survenus à Miravalle nous rappellent brutalement que les conflits armés, les actes de violence et les déplacements internes continuent de toucher de manière disproportionnée les populations de certaines régions du pays, en particulier les enfants, les femmes, les figures de la société civile, les défenseurs des droits humains et les communautés autochtones et afro-colombiennes. Nous demandons l'arrêt immédiat de toutes les violences contre la population

civile, y compris toutes les formes de violences sexuelles et fondées sur le genre, et du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des acteurs armés. En outre, le droit international humanitaire et le droit international des droits humains doivent être pleinement respectés en toute circonstance et promus dans les dialogues avec les groupes armés. Ces dialogues et les cessez-le-feu qui en découlent doivent s'accompagner de garanties de sécurité afin de protéger les populations, en particulier dans les zones rurales qui sont touchées de manière disproportionnée par le conflit et par les retards de développement.

La consolidation de la paix environnementale peut contribuer à accélérer le relèvement au sein des communautés qui ont été marginalisées et privées d'autonomie par la violence. À cette fin, nous encourageons le Gouvernement colombien à continuer de tirer parti de l'action environnementale et climatique de manière inclusive et participative en vue de favoriser la reconstruction après le conflit, la réintégration communautaire et le renforcement de la confiance entre les populations locales.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la présence du Président Gustavo Petro Urrego, et le remercie de son exposé au Conseil. Nous partageons avec ce pays frère qu'est la Colombie une histoire et des liens très profonds, ainsi qu'une volonté de paix inébranlable. Je profite de cette occasion pour exprimer notre rejet et notre condamnation sans équivoque de l'attaque armée contre la Vice-Présidente colombienne, M^{me} Francia Márquez Mina. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2024/509), et je sais gré à M. Diego Tovar, représentant de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, de son exposé.

Je réaffirme l'appui de l'Équateur à la mise en œuvre de l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui constitue une référence internationale. Je salue les progrès accomplis par le Gouvernement colombien et la volonté politique du Président Gustavo Petro Urrego de mettre en œuvre l'Accord en s'attaquant aux problèmes structurels qui ont alimenté la violence en Colombie. Dans ce contexte, je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour donner la priorité à la mise en œuvre de la réforme rurale intégrale et du chapitre ethnique, deux éléments clefs de l'Accord. Les efforts du Gouvernement doivent aller de pair avec des mesures visant à mettre fin à la violence qui continue de nuire à la sécurité de la population civile, en particulier des femmes, des populations autochtones et d'ascendance africaine, et des personnes ayant fait une

requête en restitution de terres, en garantissant la présence de l'État sur l'ensemble du territoire colombien. J'appelle à mettre rapidement la dernière main au deuxième plan d'action du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains. La coordination entre les différentes entités placées sous la tutelle de l'exécutif, ainsi que l'allocation des ressources sont indispensables à la bonne mise en œuvre du chapitre ethnique et de la réforme rurale intégrale. Il est crucial de veiller à ce que ces problèmes soient réglés afin de garantir un climat de paix et le développement rural.

Dans le cadre du dialogue avec l'Armée de libération nationale (ELN), la signature de l'accord sur la participation de la société civile à la consolidation de la paix est un pas dans la bonne direction. Cet accord est fondamental pour une paix inclusive à partir des territoires. De même, le maintien du cessez-le-feu entre le Gouvernement et l'ELN est un signal qui doit s'accompagner du respect des accords antérieurs. Les dialogues engagés par le Gouvernement actuel doivent permettre de mettre un terme définitif aux violences perpétrées par les groupes armés en marge de la loi et aux économies illégales qui relèvent de la criminalité transnationale organisée.

Ma délégation reconnaît le rôle central que joue la Juridiction spéciale pour la paix dans la mise en œuvre de l'Accord et dans la garantie du droit des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation. Je tiens à réaffirmer mon appui à l'autonomie de la Juridiction spéciale. Il est indispensable de veiller à ce qu'elle puisse progresser dans le prononcé des jugements. Les processus de participation qu'elle a facilités pour les victimes autochtones et d'ascendance africaine, tels que les ateliers organisés dans le cadre de la macro-affaire 5 avec les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, sont très utiles pour concevoir des projets de réparation qui répondent aux besoins spécifiques des victimes.

L'Équateur se félicite des progrès réalisés pour faciliter la coordination entre les entités de l'État et assurer la réinsertion efficace et durable des ex-combattants. Les garanties de sécurité sont décisives pour la mise en œuvre des accords, c'est pourquoi les menaces que les groupes armés illégaux continuent de faire peser sur les ex-combattants sont une source d'inquiétude.

Enfin, comme à d'autres occasions, je réaffirme l'appui de l'Équateur au travail réalisé par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

M. Hyunwoo Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à

S. E. M. Gustavo Petro Urrego, Président de la Colombie, et à M. Diego Tovar, membre de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, qui représente la haute partie contractante des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire à l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé instructif.

Le processus de paix en Colombie est entré dans une nouvelle phase depuis l'investiture de l'Administration du Président Petro Urrego en 2022. Le Président Petro Urrego a toujours manifesté son attachement fort à la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix, sous l'impulsion de sa politique visionnaire de « paix totale ». Malgré les difficultés, des résultats remarquables ont été obtenus au cours des deux premières années de l'Administration, comme les progrès notables engrangés dans l'instauration d'une réforme rurale intégrale et les dialogues de paix entamés avec trois groupes armés différents. Nous espérons que la détermination du Président Petro Urrego permettra de réaliser d'autres progrès concrets dans les années à venir. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité et de partenaire de la Colombie dans le cadre d'une coopération stratégique, la République de Corée souhaite souligner trois points.

Premièrement, nous nous félicitons que le Président Petro Urrego ait réaffirmé que l'État colombien avait le devoir de s'acquitter de son obligation d'appliquer l'accord de paix. Nous appelons également toutes les institutions de l'État colombien à s'engager pleinement dans la mise en œuvre de l'Accord en renforçant leur coordination institutionnelle. L'Accord étant le fruit d'un consensus national, l'obtention d'une paix durable en Colombie exige que son application intégrale prenne le pas sur les divergences d'opinions politiques. En tant que partenaire de développement de la Colombie, la République de Corée appuie le processus de paix colombien via des projets de développement rural axés sur les paysans et les femmes dans les zones touchées par le conflit, et elle s'est engagée à continuer de l'accompagner dans ses efforts pour régler les causes profondes du conflit armé.

Deuxièmement, la République de Corée soutient le leadership fort dont fait preuve le Président Petro Urrego en menant sa politique de paix totale, car elle considère que cette politique et la mise en œuvre de l'accord de paix se renforcent mutuellement. Néanmoins, la violence persistante contre les ex-combattants, les défenseurs des droits humains, les femmes et les communautés autochtones et

afro-colombiennes doit être combattue avec diligence. À cet égard, nous saluons l'adoption officielle de la politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles. Nous soulignons également qu'il importe de renforcer la présence de l'État dans les territoires contrôlés par les groupes armés, d'autant qu'ils ont intensifié leur mainmise sur plusieurs communautés locales pendant le cessez-le-feu bilatéral. Le cessez-le-feu ne doit pas être l'occasion pour les groupes armés d'accroître leur influence.

Ma délégation se préoccupe également du recrutement constant de jeunes et d'enfants par les groupes armés. Ils les recrutent de force et utilisent souvent les médias sociaux pour donner de l'allure à leur vie afin d'attirer ceux qui n'ont pas conscience des conséquences de leurs décisions. Dans ce sens, nous demandons instamment au Gouvernement colombien de mettre en place un mécanisme de surveillance et de contrôle de l'utilisation malveillante des médias sociaux par les groupes armés et d'inscrire en bonne place le recrutement des jeunes et des enfants à l'ordre du jour des dialogues de paix entamés avec les groupes armés.

Enfin, la République de Corée réaffirme l'importance de promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le processus de paix en Colombie. Ma délégation espère que l'élaboration du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité sera bientôt achevée, ce qui contribuera à instaurer rapidement une participation pleine, égale et véritable des femmes tant à la mise en œuvre de l'accord de paix qu'à la politique de paix totale. Dans cette optique, nous encourageons le Gouvernement colombien à allouer les ressources nécessaires aux institutions responsables de l'application des dispositions de l'accord relatives à l'égalité des genres.

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier la Colombie des sacrifices qu'elle a consentis pour la paix et la sécurité pendant la guerre de Corée. C'est maintenant à la Corée de lui rendre la pareille en appuyant le processus de paix en Colombie. La République de Corée réaffirme également son appui indéfectible à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui s'acquitte d'un travail inestimable pour instaurer une paix durable en Colombie.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de son exposé. Je remercie également M. Diego Tovar de sa déclaration. Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Président colombien, M. Gustavo Petro Urrego, dont la présence ici témoigne à suffisance de la volonté politique du pays au regard d'une « paix totale ».

Nous jugeons encourageants les efforts déployés par son gouvernement pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, y compris l'élaboration d'un plan d'intervention rapide, la révision du plan-cadre de mise en œuvre et les progrès récents en matière de réforme rurale intégrale.

Cela étant dit, ce n'est pas uniquement le Gouvernement et les institutions étatiques, mais bien toutes les parties prenantes, dans l'ensemble de la Colombie, qui doivent être aux commandes de l'application des plans d'action, stratégies et cadres de paix. Les personnes sur le terrain sont probablement celles qui connaissent le mieux les difficultés spécifiques à certains contextes. C'est pourquoi nous appelons tous les acteurs colombiens à faire connaître leurs préoccupations et leurs opinions, à réunir leurs éclairages collectifs, à engager un dialogue et à trouver le meilleur moyen de faire progresser la paix.

Dans ce contexte, je voudrais aujourd'hui évoquer quatre points.

Premièrement, tout en prenant acte de certaines évolutions positives s'agissant d'intégrer les besoins et la participation des paysans, des femmes, des jeunes et des populations ethniques, nous appelons à progresser davantage à cet égard, en mettant pleinement en œuvre l'Accord final. Il faut permettre la participation pleine et sûre de tous les Colombiens. En d'autres termes, leur sécurité humaine, un pilier de la paix totale, doit être garantie, et ils ne doivent pas avoir à craindre la violence, y compris dans les zones rurales.

Deuxièmement, dans le même ordre d'idées, nous sommes impatients que la Juridiction spéciale pour la paix prononce sa première sentence et mène le processus global de justice transitionnelle à bon terme. Cela permettra de soulager les victimes de la violence et de faire respecter leurs droits tout en contribuant à reconstruire les communautés touchées par le conflit. Nous encourageons la Juridiction spéciale à encourager davantage le dialogue et la coopération entre les acteurs concernés.

Troisièmement, le Japon se félicite des négociations de paix en cours entre le Gouvernement et divers groupes armés, notamment Segunda Marquetalia, au Venezuela, et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. Nous espérons également que le dialogue permettra de prolonger encore le cessez-le-feu courant, accord le plus long jamais conclu, entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale. Le Japon félicite la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie d'appuyer les efforts de la Colombie pour promouvoir le dialogue et prévenir une escalade via une communication harmonieuse.

Quatrièmement, ce matin, le Président Petro Urrego a participé à une réunion de la Commission de consolidation de la paix à laquelle était conviée la société civile. Il y a présenté ses priorités et a fait part des succès et des défis que rencontre la Colombie dans ses efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. Comme l'ont rappelé de nombreux membres de la Commission, il faut s'attaquer aux causes profondes et aux vulnérabilités sociétales de manière globale. En sa qualité de coordonnateur informel entre le Conseil et la Commission, le Japon encourage le Conseil à tirer parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix bien avant que doive être prorogé, en octobre, le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Pour terminer, je réaffirme l'appui indéfectible du Japon aux efforts de paix de la Colombie et de son peuple.

M. De Bono Sant Cassia (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Conseil au Président Petro Urrego. Je remercie à mon tour le Représentant spécial Ruiz Massieu et M. Diego Tovar de leurs exposés éclairants.

L'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable est une feuille de route axée sur une paix durable et pérenne en Colombie, et nous saluons l'engagement du Gouvernement à l'appliquer intégralement. Il est crucial que des mesures diligentes et concrètes soient prises pour que l'Accord puisse donner des résultats tangibles et porteurs de transformations. Nous invitons à accroître la coordination entre les institutions de l'État et à forger un ample consensus politique pour contribuer à accélérer la mise en œuvre de l'Accord final dans toute la Colombie.

Nous saluons le décret du Gouvernement adoptant officiellement la politique publique visant à démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, ainsi qu'un plan d'action connexe, afin de s'attaquer aux facteurs structurels de la violence persistante. Malte salue les efforts du Gouvernement pour atténuer la violence en engageant le dialogue avec les groupes armés, dans le cadre de sa politique de « paix totale ».

Nous nous félicitons du cessez-le-feu bilatéral conclu entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale et espérons qu'il sera prorogé dans les semaines à venir. Nous nous réjouissons également que le cessez-le-feu entre le Gouvernement et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire continue de tenir, malgré une situation complexe, et nous encourageons à l'étendre à tous les départements concernés.

L'entame de dialogues de paix formels entre le Gouvernement et Segunda Marquetalia, en juin, est elle aussi encourageante. Il est primordial que les parties s'efforcent de consolider les engagements en matière de protection des civils, notamment des enfants.

Nombre de communautés subissent les conséquences de la violence liée aux combats que se livrent bandes et groupes armés pour s'arroger le contrôle de territoires. L'augmentation des affrontements violents est particulièrement alarmante dans les départements sur la côte pacifique, comme le Cauca. La population civile y paie le plus lourd tribut, en particulier les femmes, les filles et les communautés autochtones et afro-colombiennes. Nous invitons le Gouvernement à faire tout son possible pour renforcer rapidement la présence effective de l'État sur l'ensemble du territoire colombien. Des garanties de sécurité doivent être mises en place pour protéger les personnes vulnérables à la violence, à la discrimination ou à la coercition, notamment les défenseurs des droits humains, les figures de la société civile, les populations autochtones, les enfants et les personnes LGBTQI+.

Il est également impératif de garantir la sécurité et la stabilité des ex-combattants qui participent au processus de paix. Leur déplacement forcé du secteur territorial de formation et de réintégration de Miravalle en raison de menaces pour leur sécurité est très préoccupant, et nous espérons que des mesures supplémentaires pourront être prises pour aider cette communauté et assurer la protection de tous les ex-combattants.

Malte reste très préoccupée par l'augmentation des violations graves commises contre les enfants en Colombie, qui touchent de manière disproportionnée les enfants autochtones, les enfants d'ascendance africaine et les filles. Le recrutement d'enfants par des groupes armés est inacceptable et nous demandons leur libération immédiate et sans condition. Les récits d'enfants tués, mutilés et victimes de violences sexuelles sont alarmants et ces actes doivent être fermement condamnés. Nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures immédiates pour protéger les enfants vulnérables et nous réaffirmons que la protection de l'enfance doit être une priorité dans les dialogues de paix avec les groupes armés.

Il est indispensable de rendre justice aux victimes des crimes commis pendant le conflit armé afin d'instaurer une paix pérenne en Colombie. Nous saluons les progrès notables réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix et nous nous félicitons qu'elle se prépare à prononcer ses premières peines restauratives. Il est important pour les victimes, ainsi que pour toutes les personnes placées sous

l'autorité de la cour, que ces peines soient prononcées sans délai. Nous appelons toutes les parties concernées à éliminer les obstacles actuels et à créer les meilleures conditions possibles pour ce moment si important et tant attendu du processus de paix en Colombie.

Pour terminer, Malte réaffirme son soutien au peuple colombien et sa solidarité avec lui sur la voie d'une paix durable. Nous espérons vivement que de nouveaux progrès seront réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix au cours des prochains mois.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue au Président colombien, M. Petro Urrego, et à M. Tovar, représentant du parti des Communs, et je remercie le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé.

Il y a huit ans, avec la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, la Colombie est sortie d'un demi-siècle de conflit et s'est engagée sur la voie de la construction d'une paix globale, durable et pérenne. Grâce aux efforts inlassables déployés par toutes les parties, le processus de paix n'a cessé de progresser, s'étendant progressivement à de nouveaux domaines et générant régulièrement des dividendes de la paix. Ce processus a non seulement apporté des perspectives de paix et de développement en Colombie, mais il a également suscité l'espoir d'une réconciliation et d'un apaisement dans d'autres régions du monde déchirées par la guerre.

Le Gouvernement colombien, dirigé par le Président Petro Urrego, a fait preuve d'une volonté politique forte et d'une grande détermination à mettre en œuvre l'accord de paix à titre de priorité absolue et a présenté sa vision d'une « paix totale ». La Chine apprécie sincèrement ces efforts. La consolidation de la paix sous tous ses aspects est un projet complexe et systématique qui nécessite un engagement soutenu et des efforts concertés. Nous espérons que toutes les parties en Colombie, sous la direction du Président Petro Urrego et du Gouvernement colombien, maintiendront leur unité et renforceront la confiance, et qu'elles continueront d'explorer des mesures politiques et des voies de développement conformes à la situation actuelle en Colombie. Nous appuyons également l'action menée par la communauté internationale et le Conseil de sécurité pour continuer d'accompagner le processus de paix en Colombie.

Premièrement, il est primordial de continuer de promouvoir le développement national en Colombie. Le développement est le fondement d'une paix durable. La Chine salue la détermination du Gouvernement colombien à donner la priorité à la réforme rurale et à la transformation territoriale dans la mise en œuvre de l'accord de

paix, ainsi que ses efforts constants et accrus en matière d'attribution de terres, de réduction de la pauvreté et de développement des infrastructures, entre autres. Nous pensons que ces efforts contribueront à améliorer les moyens de subsistance de la population et à remédier aux causes profondes du conflit. La Chine compte sur les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux et régionaux pour continuer d'apporter leur appui et leur aide à cette fin, démarche qu'elle appuie.

Deuxièmement, il est crucial de continuer de promouvoir le dialogue et le processus de réconciliation. La Chine encourage le Gouvernement colombien et les groupes armés concernés à régler leurs différends par la négociation. Nous nous félicitons que le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale respectent l'accord de cessez-le-feu, qui a donné lieu au plus long cessez-le-feu en Colombie. Nous espérons que les deux parties continueront de tirer parti de cette dynamique positive pour surmonter leurs divergences par le dialogue. Nous espérons également que les pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, ainsi que Segunda Marquetalia, produiront des résultats positifs. La Chine attache une grande importance au rôle clef de la justice transitionnelle pour garantir la justice et promouvoir la paix et la réconciliation, et attend avec intérêt que la Juridiction spéciale pour la paix prononce ses premières peines restauratives.

Troisièmement, il faut continuer d'améliorer la situation en matière de sécurité. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2024/509) souligne qu'en dépit de la récente amélioration des conditions de sécurité en Colombie, des groupes armés sont toujours actifs dans certaines anciennes zones de conflit et dans des régions reculées. En outre, les populations locales sont toujours confrontées à la menace des mines terrestres et certains ex-combattants ont fait l'objet d'attaques répétées. Nous saluons la promulgation et la mise en œuvre par le Gouvernement d'une politique pertinente visant à démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, et nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement pour continuer d'accroître le déploiement de forces de sécurité dans les zones échappant à son contrôle effectif afin de mieux protéger les femmes, les enfants, les minorités ethniques et les ex-combattants. Nous appuyons également les efforts que déploient le Service de la lutte antimines de l'ONU et d'autres organismes, qui continuent de mettre à profit leurs compétences pour apporter un soutien technique à la Colombie en vue d'éliminer les risques liés aux mines terrestres.

Sous la direction du Représentant spécial Ruiz Massieu, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a déployé des efforts considérables pour promouvoir le processus de paix. La Chine salue le travail de la Mission et continuera de soutenir son rôle important.

Je voudrais rappeler le ferme appui de la Chine à la Colombie dans sa recherche indépendante d'une voie de développement correspondant à ses conditions nationales ainsi que son attachement à un processus de paix dirigé et contrôlé par les Colombiens. Nous restons déterminés à travailler avec la communauté internationale pour aider la Colombie à renforcer l'efficacité de ses efforts pour parvenir à une stabilité, à une paix et à un développement globaux, et pour améliorer le bien-être du peuple colombien.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur la situation en Colombie et du travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous saluons la participation à la présente séance du Président de la Colombie, M. Gustavo Petro Urrego, et du représentant de la haute partie contractante, M. Diego Tovar.

Nous notons avec satisfaction que l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a repris la place centrale qui lui revient dans le discours du Gouvernement colombien, ainsi que dans nos débats au sein du Conseil de sécurité. Nous y voyons la preuve que rien ne peut remplacer l'Accord comme base de l'ensemble du processus de consolidation de la paix en Colombie. Nous nous félicitons que l'État et le chef de l'État assument personnellement la responsabilité de la mise en œuvre de l'Accord. C'est un signe de maturité et de sagesse, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Nous saluons les efforts concrets entrepris par Bogota dans ce domaine, qui sont mentionnés, entre autres, dans le rapport du Secrétaire général (S/2024/509) et dans l'exposé fait aujourd'hui par le Représentant spécial. Nous espérons que ces efforts permettront de surmonter les divergences qui persistent dans pratiquement tous les domaines de la mise en œuvre de l'Accord. Par exemple, il est important d'accélérer la mise en œuvre de la réforme agraire, qui est un chapitre important de l'Accord, et de mettre au point des programmes agricoles de substitution des cultures.

Il est également urgent de garantir la réintégration et la sécurité physique des ex-combattants. Un exemple

à cet égard est le récent déplacement forcé d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration à Miravalle, en raison de menaces émanant de l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (EMC FARC-EP). Cet événement choquant s'est produit dans le département de Caquetá où les membres du Conseil ont récemment vu, de leurs propres yeux, un exemple très réussi de retour d'ex-combattants à une vie paisible dans un autre secteur de réintégration, sous la direction de l'intervenant d'aujourd'hui, Diego Tovar. Nous demandons des garanties de sécurité adéquates pour les signataires de l'Accord, qui ne peuvent être obtenues qu'en renforçant la présence de l'État dans les régions touchées par le conflit.

Nous sommes conscients qu'il est plus facile d'énumérer les problèmes que de les régler, et que tous ces problèmes sont bien connus des dirigeants colombiens. Le Conseil de sécurité a eu l'occasion de s'en rendre compte directement durant sa visite en Colombie en février. Il convient toutefois de noter que, contrairement au Gouvernement précédent, qui s'employait ouvertement à saboter l'Accord plutôt qu'à l'appliquer, le Gouvernement en place, sous la direction du Président Petro Urrego, s'efforce de trouver des moyens de régler ces problèmes.

Nous étudierons attentivement le rapport sur l'état d'avancement de l'application de l'Accord final. Nous estimons qu'il est de la responsabilité de la société colombienne de déterminer comment, spécifiquement, surmonter les défis évoqués par le Président et de décider si les changements envisagés sont faisables. La tâche du Conseil est de s'assurer, de manière indépendante et impartiale, que l'Accord qu'il a entériné avec la résolution 2307 (2016) est respecté dans la lettre et dans l'esprit, et d'apporter la meilleure assistance internationale possible aux efforts déployés par les parties pour l'appliquer. Nous espérons sincèrement que les divergences politiques plus marquées ne détourneront pas l'attention de la mise en œuvre des mesures pratiques requises pour appliquer l'Accord final. Il en va de même de la controverse entourant les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix. Nous appelons les parties à nouer le dialogue pour apaiser leurs préoccupations mutuelles tout en préservant l'indépendance de cet organe de justice transitionnelle crucial.

Nous suivons les progrès du dialogue noué par le Gouvernement avec d'autres groupes dans le cadre de sa politique de « paix totale ». Il est encourageant que le cessez-le-feu conclu avec l'Armée de libération nationale (ELN) soit globalement respecté. Avec la participation capitale de la Mission de vérification, le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu joue

un rôle important à cet égard. Cela étant, nous voyons bien qu'il est difficile de parvenir à des accords politiques, aussi bien avec l'ELN qu'avec l'EMC FARC-EP, dont nombre de fronts ont renoncé au dialogue pacifique entamé avec le Gouvernement. Nous espérons que le prochain cycle de négociations avec ce groupe aboutira à des résultats positifs. Nous nous félicitons aussi du lancement d'un processus de paix avec le groupe armé Segunda Marquetalia, dont la réussite pourrait servir d'exemple à d'autres axes de négociation. Nous avons répété à maintes reprises que les processus de dialogue que je viens d'évoquer, ainsi que les autres initiatives de paix lancées par Bogota, doivent respecter la primauté de l'Accord final et y être conformes. La séance historique d'aujourd'hui, où les deux parties à l'Accord sont représentées en personne, est un pas dans la bonne direction. Un symbole concret de la volonté de réconciliation du peuple colombien peut désormais être admiré dans le jardin du Siège de l'ONU.

Pour sa part, la Russie continuera d'apporter tout l'appui possible au processus de paix en Colombie, et aux travaux de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dirigée par M. Carlos Ruiz Massieu.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Président colombien a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

Le Président Petro Urrego (*parle en espagnol*) : Je voudrais brièvement répondre à certaines questions, mais il va sans dire que mes réponses sont fondées sur mon expérience de Président, et tout le monde en Colombie n'est pas d'accord avec moi.

Premièrement, en ce qui concerne la relation entre les cessez-le-feu et ce que nous avons appelé les cessations d'hostilités, je crois qu'il faut préciser les choses. Dans la phase précédente, qui concernait les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) – mon organisation, puisque j'étais moi aussi un rebelle armé contre l'État colombien régi par la Constitution de 1886, dont nous avons obtenu l'abrogation avant de déposer les armes –, le cessez-le-feu était une sorte de trêve entre l'État et les insurgés ayant pris les armes contre lui. Il avait davantage à voir avec des conflits qui se développent ou se sont développés autour du pouvoir politique. Deux armées s'affrontent, celle des insurgés et celle de l'État, et lorsqu'un processus de paix est entamé, un cessez-le-feu se conclut entre ces deux armées. C'est ce qui s'est produit à plusieurs reprises en Colombie : il y en a eu un entre les FARC-EP et l'État colombien avant la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Aujourd'hui, il n'est plus aussi facile de procéder ainsi, parce que les groupes armés aux noms divers qui existent actuellement dans certaines zones des anciennes régions faisant l'objet de programmes de développement axés sur le territoire ne luttent pas réellement contre l'État. Leur objectif n'est pas d'obtenir le pouvoir politique mais plutôt la mainmise sur des zones importantes pour l'économie illicite. Il s'agit de régions où les rivières sont chargées d'or, ce qui s'accompagne d'incommensurables dommages à la nature et, surtout, où les routes mènent à la mer, d'où ils peuvent expédier des cargaisons de cocaïne, et où il peut y avoir des cultures, des laboratoires, des possibilités de transit, des ports, donc des exportations.

Un cessez-le-feu, dans ces conditions, n'est rien d'autre qu'un arrêt de la lutte de l'État contre une organisation de narcotrafiquants. C'est ce que recherche le groupe armé, car cela lui permet en quelque sorte d'échapper à la pression de l'État et de maintenir son activité illégale. Et grâce à ce commerce illicite, le groupe concerné peut accumuler une plus grande capacité de violence, se renforcer, et se préparer à davantage de violence à l'avenir. C'est pourquoi nous avons adopté un concept baptisé cessation des hostilités. Cette cessation des hostilités n'est pas conclue avec l'État mais avec la population civile. Parce que c'est la population civile qui souffre le plus de la dynamique qui préside au contrôle et au maintien d'une économie illicite et des assauts du groupe criminel, que ce soit à cause de la loi du silence, des règlements de compte, de la mise en place d'une clandestinité nécessaire au transport de grandes quantités de marchandises illicites, ou des rivalités entre deux groupes – et c'est d'ailleurs entre les groupes que l'on constate la plus grande violence, parce que nous sommes face à une concurrence typiquement capitaliste, mais avec des armes.

Ainsi, la violence aujourd'hui est différente de celle que nous connaissions il y a 10, 20 ou 30 ans. Le cessez-le-feu peut donc parfois se révéler un piège, une supercherie. Les organisations illégales se disent que, puisque l'État ne les attaque plus, elles peuvent continuer à faire du commerce, elles peuvent continuer de tuer des populations autochtones et toutes les personnes qui, pour une raison ou une autre, se retrouvent mêlées à leur commerce. Notre priorité est désormais la cessation des hostilités, c'est-à-dire que ces organisations doivent d'abord montrer qu'elles n'attaquent pas la population civile.

Il s'agit avant tout, dans toutes les négociations que nous avons menées, du recrutement d'enfants. Ces groupes utilisent des enfants parce qu'ils savent que nous pourrions les bombarder et que cela impliquerait une force bien supérieure aux forces armées qui occupent illégalement

ces terres. Mais ils savent aussi que je m'oppose au bombardement d'enfants, où que ce soit dans le monde. Je ne peux donc assurément pas le faire dans mon propre pays, ce serait le comble de l'incohérence pour la politique internationale de la Colombie. Environ 700 enfants sont morts sous les bombardements en Colombie. Ce chiffre est peut-être très inférieur à ce que nous voyons aujourd'hui dans d'autres régions du monde – et nous nous opposons au bombardement d'enfants où que ce soit, a fortiori avec le soutien de puissances internationales –, mais nous ne pouvons pas bombarder des enfants. Notre travail de renseignement doit donc être plus strict, tout comme nos affrontements sur terre et, surtout, en mer, car c'est en mer que nous procédons à des saisies. Jusqu'ici cette année, nous avons saisi près de 800 tonnes de cocaïne qui étaient en route vers les pays des membres du Conseil, par exemple. Ces saisies affaiblissent le potentiel économique de la violence en Colombie, et c'est précisément le but.

Je voulais apporter un peu de clarté à ce qui se passe aujourd'hui. Si beaucoup des 427 ex-combattants engagés pour la paix sont morts, c'est parce qu'on savait précisément où ils se trouvaient. L'accord de paix a établi des secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Ils étaient censés être provisoires, parce qu'ils étaient un moyen de passer rapidement à la vie civile, productive, politique et sociale. Mais ils sont là depuis sept ans. Je parle de camps de concentration, car on ne peut pas laisser une population dans l'impasse pendant huit ans, enfermée dans un certain endroit qui, étant situé dans une zone d'économie illicite ou dans les environs, ou dans une zone stratégique pour l'économie illicite, est devenu une source de vulnérabilité pour la vie de personnes qui ont signé l'accord de paix au prix de centaines de vies. En réalité, de manière générale, mais pas toujours, ce n'est pas l'État qui tue ces personnes. C'est l'économie illicite, qui les considère comme des rivaux, qui les tue. Compte tenu de cela et du fait que les trafiquants de drogue, ainsi que les responsables politiques colombiens, tentent de faire revivre l'ancien paramilitarisme dans des régions telles que l'Oriente Antioqueño, le Magdalena Medio Santandereano, le sud du Bolívar, qui fait aussi partie du Magdalena Medio, et le nord du Magdalena Medio, qui est le cœur de la Colombie, l'accord de paix a établi que, si cela se produisait après la signature, ou s'il y avait des assassinats de signataires, ce qui s'est produit et continue de se produire, une cellule spéciale d'enquête serait créée au sein du Bureau du Procureur général.

Le Bureau du précédent Procureur, dirigé par M. Barbosa Delgado, était totalement inefficace et n'existait pratiquement pas. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu

de condamnation de meurtriers d'ex-combattants. Le nouveau Bureau du Procureur a annoncé aujourd'hui le renforcement des pouvoirs de 25 Procureurs du Gouvernement, ce dont nous avons besoin, et il augmentera les budgets afin qu'ils soient dotés de capacités d'enquête bien plus importantes. Mais l'accord de paix a également établi qu'une mission internationale pourrait être mise en place pour appuyer les enquêtes, afin que le paramilitarisme ne resurgisse pas et que les signataires de l'accord de paix ne soient pas tués et puissent jouir de la sécurité dans leurs activités politiques et de la liberté dans le cadre d'une démocratie.

En tant que Chef d'État, je demande au Conseil de sécurité de mettre en place une mission internationale pour compléter et appuyer les enquêtes judiciaires menées par la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général, afin de déterminer qui sont les cerveaux et les auteurs de l'assassinat systématique des ex-combattants signataires de l'accord de paix, ainsi que pour mettre fin à la résurgence des groupes néoparamilitaires qui, avec l'aide des trafiquants de drogue et avec un certain type d'assistance politique, se développent à nouveau dans le Magdalena Medio, bien qu'ils soient encore balbutiants. Je pense que le moment est venu. Et je pense qu'une telle mission d'enquête judiciaire internationale, qui serait complémentaire du Bureau du Procureur général, qui devrait diriger les enquêtes, pourrait nous aider à faire en sorte que l'histoire tragique ne se répète pas en Colombie.

Enfin, je voudrais évoquer une série de groupes, dont le plus ancien, l'Armée de libération nationale, qui a été présent à différents stades de la violence en Colombie, ainsi que l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (EMC FARC-EP), qui se qualifie de branche dissidente des FARC-EP, ce qui, à mon avis, n'est pas le cas, et qui est divisé en deux parties : l'une concentrée dans le Cauca, et l'autre dans la jungle. Celle que l'on trouve dans la jungle, au nord de Santander et de Magdalena Medio, nous a rejoints dans le processus de négociation d'un cessez-le-feu. Celle qui se trouve dans le Cauca se consacre à l'exportation de cocaïne. Dans le cadre des négociations, nous avons inclus un protocole, qui devait être signé, visant, dans un effort conjoint avec l'État, à détruire l'économie illicite et à la remplacer par une économie licite. La branche du Cauca de l'EMC FARC-EP a décidé de ne pas signer le protocole et a donné la priorité aux activités économiques illicites plutôt qu'à la paix. C'est pourquoi il y a aujourd'hui une augmentation de la violence dans le Cauca.

Par conséquent, nous avons mené une offensive militaire dans le canyon du Micay, où se trouvent 75 % des feuilles de coca du Cauca. Cette zone étant ouverte sur la mer, elle permet d'exporter la cocaïne jusqu'à l'océan Pacifique, à destination de l'Australie, de l'Asie de l'Est et du

Pacifique Nord. Et la riposte à cette action militaire s'est traduite par des morts et des attentats à la bombe, notamment des attaques contre des membres de la famille de fonctionnaires du Gouvernement dans le Cauca, comme le fils du Vice-Ministre de l'agriculture, qui a été assassiné, ainsi que l'attentat contre la Vice-Présidente de la République, Afrodescendante du Cauca, attentat perpétré dans son propre village, mais aussi des attaques contre certains des figures les plus importantes du Gouvernement civil du territoire du Cauca, ainsi que de dirigeants autochtones, de paysans et d'autres personnes. La branche du Cauca de l'EMC FARC-EP est de plus en plus une formation néoparamilitaire qui exporte de la cocaïne. Nous avons dit à ses éléments que nous ne passerions aux négociations que s'ils signaient le protocole de démantèlement de l'économie illicite.

Des négociations ont été entamées — et nous pouvons juste dire qu'elles ont commencé — avec Segunda Marquetalia, également issue des anciennes FARC-EP, ainsi qu'avec les Autodefensas Gaitanistas de Colombia, connues en Colombie sous le nom de Clan del Golfo. Je souhaite inclure ce groupe dans l'accord de paix avec les FARC-EP en ce qui concerne la Juridiction spéciale pour la paix. En effet, l'accord prévoyait que la Juridiction spéciale pour la paix écoute tous les acteurs du conflit — et pas seulement certains, comme c'est le cas actuellement — c'est-à-dire les militaires, les paramilitaires, les guérilleros, les civils qui ont pris part au conflit et, comme cela a été expressément mentionné, les groupes de trafiquants de drogue liés au conflit. Je pense qu'il s'agit d'une question sur laquelle nous devons avoir des discussions beaucoup plus approfondies avec les États-Unis. Quoi qu'il en soit, c'est ce que prévoit l'accord de paix signé en 2016, qui vaut déclaration unilatérale d'État à l'heure actuelle.

Le Gouvernement a déjà lancé un système de bons de pension pour tous les paysans relevant du programme de développement territorial. C'est le résultat de ce gouvernement et de sa réforme des retraites. Le Gouvernement a également lancé un programme de santé préventive, qui prévoit, dans la mesure du possible, des visites dans tous les foyers des territoires relevant du programme de

développement territorial. Il s'agit là aussi d'un résultat de ce gouvernement, prévu dans l'accord de paix pour les zones privées de développement. Nous avons également passé des contrats avec des organisations communautaires du territoire, essentiellement des conseils d'action communautaires, des conseils municipaux autochtones et des conseils communautaires afrodescendants. Certains grands opérateurs routiers ont tenté de faire obstacle à la conclusion de contrats avec les conseils d'action communautaires, mais il s'agit d'un mécanisme d'autonomisation économique et politique en faveur de la population vivant dans les territoires exclus du pays. Ce sont là autant de réalisations sur lesquelles nous avons progressé.

Je conclurai mon intervention en disant que nous allons lancer une politique de réinsertion que je qualifie du XXI^e siècle. Nous appelons réinsertion l'intégration des ex-combattants dans la vie économique et sociale. Jusqu'à présent, cela s'est fait après le retrait des armes, en leur fournissant des terres et en transformant les ex-combattants en travailleurs agricoles, ce qu'ils étaient déjà en réalité. Mais je pense qu'il existe également une possibilité en ce qui concerne les plans d'électrification rurale, de connectivité et d'amélioration des habitations rurales, ainsi que s'agissant d'organiser des coopératives pour tirer parti des ressources disponibles en matière d'énergie propre et de fibre optique par l'intermédiaire des communautés, des associations pour un Internet solidaire et des groupes œuvrant en faveur de la connectivité et de l'énergie propre. Ce serait un moyen pour l'ensemble des ex-combattants de bénéficier de possibilités plus nombreuses, plus rapides, plus efficaces et peut-être même plus rentables, de se réintégrer dans la vie civile sur leur territoire.

Le Président (*parle en russe*) : Je pense me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en disant que nous souhaitons sincèrement au Président Petro Urrego plein succès dans la consolidation de la paix en Colombie. Nous le remercions, ainsi que M. Diego Tovar, de leur participation à la séance d'aujourd'hui.

La séance est levée à 17 h 30.